

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1924 - 17 juin 2005 - prix : 1 €

**Le 21 juin,
Une occasion
de montrer
qu'on choisit
la lutte**

Pays pauvres

Les faux cadeaux
des vrais usuriers

p.8

SNCF

Le privé roule sur
le secteur public

p. 12

Immigration

La droite sur
les brisées
de Le Pen

p. 6

**Contrat "nouvelle embauche"
une débauche permanente
offerte aux patrons**

p. 5



leur société

- p 4**
 - Le PS ne veut pas s'en prendre au patronat
 - Strauss-Kahn sur France 2
 - Après la victoire du NON
 - Justice : un ministre très « clément »
- P 5**
 - Contrat « nouvelle embauche »
 - Exonérations de charges
 - Devedjian devant les cadres de l'UMP
- P 6**
 - Immigration, avec ou sans quotas
 - La droite veut concurrencer Le Pen
 - Avec les sans-papiers et les demandeurs d'asile
 - Une jeune lycéenne sans papiers obtient un titre de séjour
 - Lycée Jean-Jaurès (Montreuil) : deux lycéennes disparues
- p11**
 - Salon aéronautique du Bourget
- p14**
 - Pouvoir d'achat : toujours la chute
- Tribune**
- P 6**
 - Tous ensemble, dès le 21 juin, disons NON à la nouvelle précarité
- Dans le monde**
- P 8/9**
 - Dette des pays pauvres
 - L'exemple de la Zambie
 - Le commerce équitable
 - États-Unis : procès d'un tueur raciste
- Logement**
- p10/11**
 - Aubervilliers : le problème du logement
 - Créteil : des habitants menacés
 - Vente à la découpe
 - HLM Logiciel-Villeneuve-d'Ascq (Nord)
- Dans les entreprises**
- p12**
 - Quand la SNCF abandonne le transport rail-route
 - C'est le train qu'on privatise
 - SNCF. Danger : passages à niveau
- p13**
 - Péages sur les routes ?
 - DDE Isères : la décentralisation
 - Norbert Dentressangle Corbeil
- p14**
 - Daewoo à Longwy
 - Ex-KNAC à Chauny (Aisnes)
- p15**
 - La Poste. Centre de tri de Bordeaux-Bègles. La lutte continue
 - GIAT INDUSTRIE Saint-Chamond

• Fermeture de La Samaritaine

Les licenciés doivent payer

Un des grands magasins parisiens, La Samaritaine, doit fermer ses portes, temporairement ou définitivement, à cause, nous dit-on, du manque de sécurité en matière de risque d'incendie. Les 1500 travailleurs du magasin, employés, démonstrateurs, vendeurs, etc., craignent pour leurs emplois et redoutent sa fermeture définitive.

La direction de La Samaritaine, un des fleurons de l'empire du luxe LVMH (Louis-Vuitton-Moët-Hennessy) de Bernard Arnault, a déclaré que les travailleurs n'avaient rien à craindre, que leurs rémunérations et un emploi pour chacun seraient maintenus. Mais de tels discours n'engagent à rien et d'ores et déjà une partie du personnel non directement embauché par La Samaritaine a reçu des lettres de licenciement. Dès mardi 14 juin, les travailleurs étaient appelés par la CGT à se rassembler et à se

mobiliser pour obtenir des garanties. C'est en tout cas la seule manière dont ils peuvent espérer obtenir quelque chose des patrons du trust.

L'annonce de cette fermeture pour défaut de sécurité en cas d'incendie tombe bien pour la direction d'une entreprise dont le chiffre d'affaires est en recul important. Cela fait en effet des années que ces problèmes sont connus et que, tout à fait consciemment donc, LVMH a fait courir des risques – importants d'après ses dires d'aujourd'hui – aux employés comme aux clients du magasin. Des travaux avaient déjà été effectués mais, selon les services de la préfecture de police de Paris chargés de vérifier la situation, ces travaux n'avaient rien changé quant au « *risque incendie* ».

Ainsi pour LVMH, les problèmes de sécurité pourraient servir aujourd'hui de prétexte à une fermeture, avant la réalisation d'une bonne affaire. On parle de l'utilisation du bâtiment

LVMH : LE BON SAMARITAIN ?



en vue d'autres activités sur ce site exceptionnel, au cœur de Paris, face à la Seine, entre le Louvre et le Châtelet, au moment même où la rénovation du quartier des Halles aiguise tous les appétits.

Bernard Arnault, surnommé paraît-il « *L'Ange exterminateur* », n'en serait pas à son premier coup de ce genre, genre qui lui a permis de multiplier sa fortune par 500 en vingt ans, la faisant grimper de 40 millions d'euros jusqu'à 20 milliards aujourd'hui.

En tout cas, ce trust fait d'excellentes affaires : plus d'un milliard d'euros de profit en 2004, soit en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. Cela lui permet d'augmenter de 12 % les dividendes versés à ses actionnaires.

Autant dire qu'en écornant à peine ses réserves et en prenant sur ses profits, il aurait parfaitement les moyens de maintenir les salaires de tous les travailleurs pendant la durée des travaux.

Michel ROCCO

Villepin ou la morgue de ceux qui nous gouvernent

Parmi les mesures préconisées par le Premier ministre pour résoudre le chômage, dont il dit lui-même qu'il a atteint un niveau insupportable, il en est une qui fait vraiment voir rouge.

Ainsi, le sieur René Galouzeau de Villepin propose « *que l'État verse une prime de 1 000 euros à toutes les personnes au chômage depuis plus d'un an, et bénéficiant de minima sociaux, qui reprendront une activité.* » C'est tout un symbole de la condescendance de ces grands bourgeois dispensateurs de maigres oboles à leurs pauvres ou leurs laquais ; c'est quatorze fois moins que le loyer du logement de fonction de 600 m² que

son collègue Gaymard s'était offert, aux frais de la princesse !

Par ce propos, Villepin signifie à tous que les chômeurs qui sont en fin de droits et ne perçoivent plus qu'une maigre allocation de survie sont en fait des feignants. Il propose de les « acheter » pour les pousser à trouver du travail et spéculer sur le fait que les plus coincés financièrement acceptent peut-être n'importe quel boulot, et n'importe quel salaire, pour 1 000 euros.

En d'autres siècles, il en est qui ont perdu leur particule pour moins que cela.

Sophie GARGAN

• En octobre à Paris manifestation nationale des victimes de l'amiante

À la fin de la neuvième marche des veuves de l'amiante qui a eu lieu le mercredi 8 juin à Dunkerque, le responsable de l'association de défense des victimes de l'amiante (ARDEVA) a souligné que de nouvelles plaintes déposées en février avaient été transmises à l'Office central de santé publique à Paris. Mais avec quels moyens et pour quels résultats ? Car ce qui a provoqué ces mobilisations régulières, c'est précisément le fait qu'un juge de Dunkerque en décembre 2003, puis la cour d'appel de Douai en juin 2004 ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les patrons empoisonneurs.

compte, même limitée, apparaît comme le résultat de la mobilisation des victimes qui ne faiblit pas. Pour aller plus loin, une manifestation nationale est prévue à Paris pour la mi-octobre. À chaque rassemblement de Dunkerque, des victimes d'une région du pays viennent apporter leur soutien. Cette fois-ci, ce sont les mineurs CFDT de Lorraine qui avaient fait le déplacement, ainsi que des travailleurs belges de la région de Mons. Alors une manifestation nationale à Paris clamera encore plus fort la volonté des victimes que leurs empoisonneurs soient pénalement jugés.

En tout cas, cette prise en

Correspondant local

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 13 juin



Le 21 juin, montrer que c'est la lutte qu'on choisit, et pas la résignation

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour constater que le nouveau gouvernement Villepin-Sarkozy ne représente aucun changement par rapport à celui de Raffarin, si ce n'est en pire. Ses premières mesures sont autant de cadeaux aux patrons et autant de coups contre les travailleurs.

Son « contrat nouvelle embauche », avec une période d'essai de deux ans, livre aux patrons une main-d'œuvre licenciable à n'importe quel moment. Avec la suppression de la « contribution Delalande », les entreprises qui licencieront des salariés de plus de 50 ans n'auront même plus à payer une pénalité financière. Cela ne créera pas un emploi de plus pour les travailleurs âgés mais facilitera le licenciement des anciens. Sous prétexte de lutter contre le chômage des jeunes, les embauchés de moins de 25 ans ne compteront plus dans le calcul des seuils de 10 et de 50 salariés qui déterminent les obligations en matière de droit syndical. Villepin confirme, en outre, la suppression totale d'ici 2007 des charges patronales de Sécurité sociale au niveau du Smic.

L'ensemble de ces mesures est intitulé, avec cynisme, « bataille pour l'emploi » alors qu'elles ne font que rendre plus précaires les emplois qui existent. Les patrons petits et grands ne créent des emplois que s'ils en ont besoin, s'ils y ont intérêt. Avec les mesures Villepin, ils pourront en revanche licencier encore plus facilement.

À l'annonce du résultat du référendum, il y en a parmi les travailleurs qui se sont dit : « *Ils ne peuvent pas ne pas tenir compte de l'importance du vote "non"* ». Mais, contrairement à ce que nous disent les politiciens qui veulent tromper les travailleurs, le gouvernement n'obéit pas aux urnes. Il obéit au grand patronat. Il obéit aux groupes capitalistes qui détiennent le pouvoir économique.

De plus, l'opinion publique à laquelle le gouvernement veut plaire, en vue des élections présidentielle et législatives de 2007, c'est celle de l'électorat de droite. Ce sont les

privilegiés grands et petits et, au-delà, ceux qui croient pouvoir le devenir grâce à la « réussite » individuelle, grâce au profit.

S'en prendre aux salariés, précariser leur situation, démolir le code du travail, plaît à cet électorat réactionnaire et antiouvrier. Comme lui plaisent les attaques de Sarkozy contre les travailleurs immigrés, qui essaie de montrer que ce que Le Pen dit, lui, il le fait.

Alors, à nous d'en tenir compte ! Il fallait certes voter « non » au référendum par dignité et pour dire « non » à Giscard et à sa Constitution, à Chirac-Raffarin et à leur politique, pour dire « non » aussi à ceux qui, à gauche, ont choisi de servir la soupe à Chirac. Mais il ne faut pas attendre de ce vote plus qu'il ne peut donner.

Les travailleurs n'arrêteront les coups du grand patronat et du gouvernement que par leur propre détermination, en utilisant les armes qui sont les leurs. L'économie ne fonctionne que grâce aux travailleurs et ils ont le pouvoir d'arrêter la pompe à profit.

La CGT appelle à une journée de mobilisation le 21 juin. Les autres centrales ouvrières ont refusé de s'y associer sous des prétextes divers. Il est de l'intérêt de tous les travailleurs que cette journée de mobilisation en soit réellement une et qu'elle marche. Il est de leur intérêt qu'il y ait un maximum de débrayages, de grèves et de manifestations pour affirmer que la solution pour les travailleurs est dans cette direction, et pas dans la résignation devant les coups.

Une seule journée de mobilisation, même si elle est réussie, ne suffira certainement pas à faire reculer le patronat et le gouvernement. Mais elle peut montrer qu'il y a de plus en plus de travailleurs qui ne croient à aucun Père Noël et qui sont convaincus que seule la lutte peut stopper les mesures antiouvrières, contraindre le patronat à embaucher en répartissant le travail entre tous et à imposer l'augmentation générale des salaires.

Arlette LAGUILLER

La guerre aux chômeurs au lieu de la guerre au chômage

Lors de son discours de politique générale du 8 juin dernier, le nouveau Premier ministre de Villepin avait mis la chasse aux chômeurs au devant de ses objectifs : « *Des dispositifs existent pour sanctionner les abus. J'entends qu'ils soient appliqués par le service public de l'emploi* ». Sur ce, dans son édition du 15 mai le journal *Le Monde* indiquait que le gouvernement aurait fait un pas supplémentaire en acceptant, comme le demande le Medef, de donner des pouvoirs de sanctions aux Assedic, qui ne les avaient plus. Même si, à la suite de cette information, le ministre aux relations du Travail, Gérard Larcher, a tenu à affirmer que c'est l'État qui res-

tera chargé de sanctionner les chômeurs, il n'en reste pas moins que le contrôle des chômeurs, exercé par qui que ce soit, est présenté comme un des premiers moyens de lutter contre le chômage. C'est cela qui est indigne, révoltant et mensonger.

S'il y a quelque 2,5 millions de chômeurs officiellement recensés et près de 3 millions selon les normes internationales, c'est parce que des centaines de milliers de travailleurs ont été jetés à la rue par leurs patrons ou administrations, beaucoup du jour au lendemain, sans aucune procédure et presque sans droits à indemnisation. En effet aujourd'hui, l'immense majorité des

embauches, et par suite des licenciements, se font sous contrats temporaires, CDD, intérim ou autres du même genre.

Pour le gouvernement, mettre ainsi les chômeurs au pilori est aussi fait pour plaire à son électorat réactionnaire. Mais il s'agit avant tout d'aider le patronat dans sa guerre aux travailleurs, afin que ceux-ci acceptent n'importe quel emploi, à n'importe quel salaire.

Si Seillière et le Medef mettent en demeure le gouvernement d'agir c'est, qu'au-delà de leur culot habituel, ils considèrent que le gouvernement a pris du retard sur ses voisins, l'Allemagne et la Grande-Bretagne

par exemple, où des mesures de ce genre ont commencé à exercer leurs effets désastreux dans la population travailleuse.

Aussi, c'est toute la classe ouvrière, celle au travail comme celle au chômage, qui se trouve menacée. Car s'en prendre aux chômeurs c'est aussi vouloir peser sur les salaires, les conditions d'emplois de tous ceux qui ont encore un travail. C'est pourquoi s'opposer à toutes les attaques contre les chômeurs, qu'elles soient conduites sous la houlette de l'État ou des Assedic, est bien un des objectifs de l'heure pour toute la classe ouvrière.

Paul SOREL

Fête régionale de Lutte Ouvrière

MARSEILLE

Dimanche 26 juin
à partir de 11 h 30
Parc de loisirs de
Valabre
à GARDANNE

Navettes gratuites de la gare routière de Marseille Saint-Charles à 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h, et de la gare SNCF de Gardanne à 11 h 20, 12 h 20, 13 h 20, 14 h 20, 15 h 20

Même dans l'opposition, le PS ne veut pas s'en prendre au patronat

Si au Parti Socialiste Fabius et Hollande se déchirent dans le cadre de la pré-campagne des présidentielles de 2007, en ce qui concerne la politique qu'ils ont à proposer, elle est presque mot pour mot la même, et qui plus est ne se différencie pas vraiment de celle du gouvernement.

Pourtant, après les déclarations provocantes de de Villepin, l'occasion était belle de faire un peu de contre-propagande, ne serait-ce qu'en direction des travailleurs et des classes populaires. Eh bien, pas du tout. Les deux « adversaires » sont en total accord.

Ainsi Fabius a défini « *les quelques mesures immédiates à prendre* ». Pour améliorer l'emploi il faut, a-t-il déclaré, « *une relance de la consommation, qui passerait par l'augmentation de la prime pour l'emploi* » et « *un coup de pouce* » pour les retraites. Hollande, lui, a déclaré : « *Il ne peut y avoir de création d'emploi durable dans notre pays, s'il n'y a pas de politique de croissance* ». Et à cet effet il propose « *d'augmenter immédiatement l'allocation de rentrée scolaire et la prime pour l'emploi* ».

Donc, en dehors « *du coup de pouce pour les retraites* » de l'un et de « *la prime de rentrée scolaire* » pour l'autre, c'est du

pareil au même. Rien qui puisse écorner si peu que ce soit les profits patronaux, rien sur la remise à niveau des salaires, rien sur l'interdiction des licenciements collectifs et la répartition du travail entre tous pour s'opposer au mal insupportable du chômage.

En fait, les propositions des deux dirigeants sont dans la même optique que celles de de Villepin et de Chirac, à tel point

qu'eux aussi, pour « *encourager la croissance* », avaient sérieusement envisagé d'avoir recours à la prime pour l'emploi, surtout sans rien demander aux patrons.

Cela fait des lustres que tous les gouvernements affichent la même soumission envers les nantis et nous ressassent les mêmes mensonges. Pendant ce temps, les patrons continuent de s'enrichir et licencient à tout

va. Pour se comporter de la sorte, il faut vraiment que les dirigeants du PS ne réservent rien de bon aux travailleurs et aux petites gens, si demain ils revenaient au pouvoir.

C'est ce qu'on appelle des gens responsables, non pas vis-à-vis des travailleurs, mais vis-à-vis des patrons. Nous voilà à nouveau prévenus !

Paul SOREL

• Strauss-Kahn sur France 2

Vous avez dit rupture ?

Invité à l'émission d'Olivier Mazerolle, sur France 2, « 100 minutes pour comprendre », Dominique Strauss-Kahn a tenu à pourfendre les esprits chagrins qui osent penser que le PS est un parti de gouvernement, dont la politique se distingue peu de celle de la droite : « *Il n'y a pas une gauche réformatrice, il y a une gauche de rupture. La gauche réformatrice est une gauche de rupture. Il y a des points sur lesquels il faut des ruptures importantes. (...) Il va sans dire que, si la gauche devait être incapable de se rassembler, alors nous ne pourrions pas gagner les élections, et nous ne pourrions pas mettre en œuvre en France la*

politique dont elle a besoin. Mais je n'accepte pas l'idée que la gauche réformatrice ne serait pas une gauche de rupture. »

Ces propos font penser à des déclarations plus anciennes d'un maître à penser de Strauss-Kahn, François Mitterrand : « *Violente ou pacifique, la révolution c'est d'abord une rupture ; celui qui accepte la rupture avec l'ordre établi, avec le capitalisme, celui-là peut être membre du Parti Socialiste.* » Ces fortes paroles furent prononcées lors d'un congrès du PS à Épinay, en 1971, au moment où il s'emparait du PS, dix ans avant qu'il ne devienne président de la République.

En trente-cinq ans, l'aplomb des politiciens qui se disent de gauche n'a pas varié. Même dans le choix des mots. Quand ils sont dans l'opposition, ils sont capables de bien des outrances verbales. Encore que l'on note une atténuation du langage. Mitterrand parlait d'une rupture avec le capitalisme, Strauss-Kahn d'une rupture avec... le libéralisme. Mais ne leur faisons pas querelle. L'un, élu, n'a jamais rompu avec le capitalisme. L'autre, s'il l'est, ne rompra pas avec le libéralisme. Sur ce terrain, la tradition socialiste sera maintenue.

Jean RAYNARD

• Après la victoire du « non »

Quelle politique pour le Parti Communiste ?

Les 11 et 12 juin, le Conseil national du Parti Communiste s'est réuni pour tenter de dégager les perspectives qui s'offrent au PCF « *après la victoire du Non au référendum sur la Constitution européenne* ».

L'Humanité du 13 juin titrait : « *Les communistes revoient leurs ambitions à la hausse* », en précisant : « *Marie-George Buffet appelle à forger une union populaire pour changer la vie* ». Quelles seraient donc les tâches de cette « union » ? « *Faire gagner l'union populaire à gauche avec un projet alternatif de transfor-*

mation sociale », répondent les dirigeants du PCF.

Mais en dehors d'appels à résister aux attaques du gouvernement, les objectifs sont totalement flous et imprécis. Le PCF se contente de parler de « *la coécriture d'un véritable programme politique de transformation sociale* », dans le but de « *faire bouger la gauche* » et « *rassembler sans exclusive* » ! En clair, il s'agit encore une fois de se ranger derrière le PS, et la direction du PCF habille sa soumission future en parlant de la nécessité de construire une majorité électorale face à la droite, et donc de la nécessité de

tendre la main aux électeurs de gauche qui ont voté Oui, en l'occurrence aux dirigeants du Parti Socialiste.

C'est la seule façon dont Marie-George Buffet envisage de « *fermer la parenthèse libérale* ». Pour elle, cela consiste à remettre sur pied une nouvelle mouture des alliances passées, Union de la gauche ou Gauche plurielle, c'est-à-dire un gouvernement dirigé par le PS qui mènera, comme à chaque fois, la politique voulue par le grand patronat. C'est ce que les dirigeants du PCF appellent improprement aujourd'hui « *changer la vie* ». Pour eux, il n'y a pas

d'autre perspective que de participer dans l'avenir au gouvernement, et donc de se rabibocher avec le Parti Socialiste.

Il leur reste deux ans pour en convaincre leurs militants. Prudente, Marie-George Buffet, parlant de la simple possibilité de choisir le candidat du PCF aux prochaines présidentielles, confie qu'elle ne sait pas « *où on en sera en 2007* ». En fait, quels qu'en soient les figurants, la mise en scène proposées par le Parti Communiste ne peut mener les travailleurs, s'ils s'y laissaient prendre, qu'à une nouvelle impasse.

Alain VALLER

• Justice

Un ministre très "clément"



Le nouveau ministre de la Justice de Villepin, Pascal Clément, est un illustre inconnu pour le commun des mortels. Le monsieur gagne pourtant à être connu. Ancien avocat, député, il a appartenu à l'aile droite de l'UDF, au Parti Républicain, avant de devenir vice-président du non moins droitier parti de Madelin, Démocratie Libérale, avant que ce dernier ne se fonde dans l'UDF.

À l'Assemblée, Clément a été vice-président, puis président de la commission des Lois, poste auquel il se trouvait quand, en juin 2001, avec quelques compères, il a signé une proposition de résolution « *tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences de l'infiltration de l'appareil d'État par des organisations extrémistes trotskistes* ». Rien que ça !

À l'époque, l'émoi affiché par toute une partie de la droite, dont son extrême, fort « infiltrée » dans les allées du pouvoir actuel, avait pris pour prétexte les « révélation » sur le passé, ô combien lointain, d'extrême gauche qui aurait été celui du Premier ministre Jospin.

Le plus drôle est que ce texte parlementaire fut également signé par un certain Laurent Dominati, un député de droite qui avait acquis une petite célébrité dans l'affaire des faux électeurs du 3^e arrondissement de Paris. En 2000, Laurent Dominati, son frère, son père et quelques autres avaient été mis en examen pour « *manœuvres frauduleuses de nature à fausser la sincérité du scrutin* », ayant apparemment, comme le clan Tiberi, avec Chirac derrière eux, bourré les listes d'électeurs pour tenter d'assurer à la droite la mainmise sur Paris.

Cela n'avait alors pas paru gêner Pascal Clément. Un poste de ministre, surtout de la Justice, cela peut tenir à peu de chose...

P. L.

• Contrat « nouvelle embauche » :

Une débauche permanente offerte aux patrons

L'institution d'un nouveau contrat de travail dit « nouvelle embauche », limité pour le moment aux petites entreprises, c'est-à-dire à celles qui ont moins de dix salariés, est une des mesures phares annoncées par de Villepin. C'est elle qui, à juste titre, a provoqué le plus d'émotion parmi les travailleurs et de protestations de la part de tous les syndicats.

Si de tels contrats devaient être généralisés, ce qui est peut-être dans les intentions du gouvernement, ce serait un important retour en arrière.

Ce contrat « nouvelle embauche » repose sur une période d'essai de deux ans. Pendant deux ans donc, à tout moment et sans avoir aucun prétexte à donner, l'employeur peut jeter à la rue son salarié dans la minute qui suit, donc sans le moindre préavis. C'est là

évidemment la porte ouverte à tous les abus. La simple réclamation par le salarié du paiement de ses heures réellement travaillées, litige très courant dans les petites entreprises, pourrait entraîner la mise à la porte immédiate du salarié. Et ne parlons pas de tout ce qui peut être subi : brimades, vexations, injures, non-respect des règles élémentaires de sécurité, non-respect de l'organisation et de la durée de la journée de travail... sous peine d'une rupture immédiate de contrat.

À l'heure actuelle, pour les salariés, la période d'essai n'existe pas si la durée de celle-ci n'est pas précisée explicitement dans un contrat de travail écrit. En règle générale, elle varie de huit jours à un mois pour les ouvriers. Pour la maîtrise, elle tourne autour de deux mois, et trois pour les cadres.

S'exprimant au nom du Medef, Seillière a tenu à dire

que, si ce projet allait dans le bon sens, la mesure était encore trop limitée. Évidemment, il aurait souhaité que tous les patrons aient accès à ce type de contrat, et pas seulement pour les nouveaux embauchés. Interrogé sur l'extension de cette mesure, de Villepin n'a pas dit

oui, mais n'a pas davantage dit non. Si tel devait être l'avenir, tous les salariés deviendraient des précaires permanents. Et contrairement aux propos mensongers du gouvernement, bien loin de favoriser l'embauche, ce nouveau contrat encouragera au contraire les

employeurs à embaucher le moins possible, et ils le pourront d'autant mieux qu'ils auront à disposition des salariés dont ils pourront se débarrasser comme ils le veulent.

Présentant sa mesure, de Villepin a osé, sans rire, parler de l'institution d'un nouveau contrat à durée indéterminée, assorti de « quelques aménagements ». Mais s'il s'agit bien de la fin des CDD, il s'agit aussi de la fin des CDI.

Quant à l'aide au reclassement, c'est du vent. Des reclassements possibles, il y en a si peu que la principale consigne donnée à l'ANPE est de rayer de ses listes un maximum de chômeurs, sans offrir, et pour cause, d'emploi à ceux-ci.

Devant le tollé provoqué par les mesures du gouvernement et l'annonce d'une journée de mobilisation organisée par la CGT le 21 juin, de Villepin a fait donner son ministre du Travail Borloo, spécialisé dans le brassage de vent. Ce dernier a annoncé son intention de recevoir les syndicats sur le sujet, sans remettre en cause les principes arrêtés par de Villepin. Voilà pourquoi cette nouvelle attaque, qui vise une fois encore à précariser toujours plus les travailleurs, justifie une forte réaction du monde du travail.

P.S.



Les duettistes Villepin et Sarkozy dans leur rôle : s'en prendre aux travailleurs et faire la chasse aux immigrés.

• Exonérations de charges

Un puits sans fond

La bataille pour l'emploi que prétend mener le gouvernement Villepin va être à nouveau prétexte, comme toujours depuis plus de dix ans, à de nouveaux cadeaux aux entreprises sous forme d'allègements de charges sociales. Chaque nouveau gouvernement y va de ses cadeaux. Et si Jospin et Martine Aubry avaient fait très fort en ce domaine, sous prétexte de faire accepter les 35 heures au patronat, le premier gouvernement Raffarin et son ministre Fillon avaient fait encore mieux. Depuis, Jean-Louis Borloo a encore imaginé de nouvelles exonérations dans son projet de loi pour le développement des services à la personne. Quant à Villepin, il promet des exonérations supplémentaires aux petites entreprises.

Les chiffres de la Commission des comptes de la Sécurité sociale illustrent parfaitement cette incessante augmentation des exonérations de charges sociales, qui sont passées de 18,69 milliards d'euros en 2003 (en augmentation de 2,5 % sur l'année précédente) à 19,68 milliards en 2004 (en augmentation de 5,3 %) et à un montant estimé à 22,9 milliards d'euros

pour 2005 (en augmentation de 16,4 % sur l'année précédente). Il s'agit là uniquement des exonérations compensées par l'État au budget de la Sécurité sociale, les employeurs bénéficiant en outre d'un peu plus de deux milliards d'euros d'exonérations qui ne sont pas compensées par l'État et restent donc à la charge de la Sécurité sociale.

Les entreprises devraient donc bénéficier en 2005 de quelque 25 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales. Et d'ores et déjà il est prévu d'augmenter encore en 2006 ce montant de 2,7 milliards d'euros, une augmentation de plus de 10 % !

Il est pourtant prouvé depuis plus de dix ans que ces cadeaux à répétition, qui creusent le déficit du budget de l'État et de celui de la Sécurité sociale, ne créent pas d'emplois et ne font pas diminuer le chômage. Quoi qu'ils en disent, là n'est pas la priorité des gouvernements successifs qui avancent la prétendue lutte pour l'emploi surtout comme prétexte pour dispenser des cadeaux aux entreprises avec l'argent des travailleurs.

Dominique CHABLIS

• Devedjian devant les cadres de l'UMP

Costume trois-pièces et gros sabots

Parmi les ténors de la droite, l'heure est à la surenchère dans les déclarations contre ce qui reste des droits des travailleurs. Sans doute désireux de ne pas paraître en reste sur les ministres, Devedjian, qui ne l'est plus à son grand dam, s'est illustré ce week-end lors de la réunion des cadres de l'UMP par quelques déclarations tonitruantes.

« Le modèle social français n'est pas un modèle puisque personne ne veut l'imiter, n'est pas social puisqu'il provoque des records de chômage, n'est pas français puisque fondé sur la lutte des classes et le refus du réformisme », a-t-il notamment déclaré, en ajoutant : « Demandez-vous pourquoi la CGT, le Parti Communiste, les mouvements révolutionnaires ne veulent pas en changer ? Parce que

c'est leur ! Ce sont eux en grande partie les auteurs des compromis passés en force sous menace de grèves générales à l'époque du stalinisme triomphant ».

Fichtre. Voilà qui éclaire d'un jour nouveau la période de l'après-guerre. Car c'est bien à la Libération, sous la direction de De Gaulle, qu'ont été édictées la plupart des réformes qui constituent encore aujourd'hui le système abusivement dit « social ». De Gaulle n'aurait-il donc été qu'un otage impuissant entre les mains rugueuses des travailleurs ? Une marionnette que d'infâmes bolcheviks, le couteau entre les dents, la torche dans une main et la grève dans l'autre, auraient contrainte à accomplir leurs quatre volontés ?

Pour Devedjian, qui milita dans sa jeunesse au sein du groupuscule fasciste Occident, tout ce qui est à la gauche de ses anciens amis est peut-être suspect de bolchevisme ! Mais de là à s'en prendre à la figure de De Gaulle, le « grand homme d'État », père spirituel de la famille politique de Devedjian ! Un instant d'égarement, sans doute !

Rendons donc à De Gaulle ce qui est à De Gaulle, et à la bourgeoisie son prétendu « système social français ». Et souhaitons qu'une prochaine grève générale, bien réelle celle-là, donne l'occasion à Devedjian et à ses semblables de s'agiter pour quelque chose de réel.

Jean RAYNARD

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Tous ensemble, dès le 21 juin, disons NON à la nouvelle précarité

À peine installé, le nouveau tandem Villepin-Sarkozy pousse le bouchon contre les travailleurs.

Sous prétexte de lutte contre le chômage, de Villepin offre de nouvelles soldes d'été aux patrons. En vedette, la « suppression totale des charges patronales de sécurité sociale au niveau du SMIC à l'horizon 2007 » et surtout le « contrat nouvelle embauche », avec période d'essai de 2 ans, qui fera de tout nouvel embauché un licencié sur le champ. L'offre est en promotion pour les petites entreprises. Si nous laissons passer, ne doutons pas qu'elle sera vite généralisable à toutes, y compris aux plus grandes.

Ces mesures ne peuvent être plus efficaces que les ristournes fiscales, sociales, légales inventées par les gouvernements de gauche ou de droite précédents... puisqu'elles sont de la même veine. Leur but est de détériorer encore les conditions de travail et les salaires, et de diminuer le prétendu coût social du travail. Il y aura peut-être au mieux quelques chômeurs en moins mais certainement beaucoup de précaires en plus.

Autre angle d'attaque pour accroître la précarité de tous les salariés : la relance de l'offensive contre les immigrés. Accélération des reconduites aux frontières et contrôle renforcé des arrivées, selon des quotas professionnels. Sarkozy reprend les inepties de Le Pen sur le prétendu rapport entre le nombre d'immigrés et le nombre de chômeurs. Depuis 1975, le pays compte 7,5 % d'immigrés. Cette proportion n'a pas bougé tandis que le nombre des chômeurs est passé de presque zéro à 4 millions. Ce n'est donc pas les immigrés qui en sont responsables.

Tout ce que cette répugnante démagogie peut faire c'est, en durcissant les conditions d'immigration légale, favoriser l'immigration clandestine, c'est-à-dire la mise à la disposition du patronat d'une main-d'œuvre encore plus exploitable et sous-payée. Particulièrement dans le bâtiment, la restauration, le nettoyage ou l'agriculture. Encore une fois au profit de ces patrons dont Sarkozy cherche les voix pour 2007.

Face à toutes ces menaces que fait donc la soi-disant opposition de gauche ? Rien.

De soi-disant socialistes osent discuter doctement, voire approuver, les « quotas » d'immigration, tel Julien Dray ancien responsable de SOS-Racisme, et actuel porte-parole du PS. Face à la « bombe » qu'est la proposition d'une embauche avec période d'essai de 2 ans, il y a quelque indignation polie, mais aucune proposition de riposte. Comme la droite, la gauche au sortir du référendum, ceux qui ont voté non comme ceux qui ont voté oui, Fabius comme Hollande, n'ont qu'une idée en tête : les prochaines élections.

Les états-majors PS ou PCF étaient réunis ces derniers jours. Pour proposer une date pour une action d'envergure contre les mesures anti-salariés ? Vous n'y êtes pas ! Il s'agissait de planifier fébrilement leurs futurs congrès, où ils choisiront leurs poulains pour les présidentielles de 2007, et les meilleures alliances pour conserver ou gagner des députés, et des ministres ! Et la gauche de la gauche comme les autres. Le PCF qui se flattait de radicalisme dans la campagne pour le non a décidé ce week-end de lancer une pétition... pour obtenir du gouvernement qu'il renégocie à Bruxelles le traité constitutionnel ! Plus important, semble-t-il, pour Buffet que la précarité et le chômage accrus qui nous menacent tous ! Car de programme et de perspectives de riposte pour le monde du travail, nenni !

Face aux attaques du nouveau gouvernement, la seule proposition pour l'instant avancée est celle du dirigeant de la CGT Bernard Thibault, d'une journée nationale et interprofessionnelle de grèves et manifestations, le mardi 21 juin. Une proposition encore vague au moment où nous écrivons, mais dont il faut se saisir, car une telle journée nationale est bien le minimum qui s'impose.

Honte à François Chérèque de la CFDT, qui a déjà dit non ! Ce serait prématuré, dit-il. Le rigolo !

Il faut au contraire un coup de semonce du monde du travail. Massif et immédiat. Si les directions syndicales le veulent, et si nous nous saisissons de l'occasion, le 21 juin peut marquer le coup. Mais il doit être le début marquant d'une vraie offensive.

Éditorial des bulletins d'entreprise « L'Étincelle » du lundi 13 juin 2005, édités par la Fraction.

Convergences Révolutionnaires n° 39 (mai-juin 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Europe : la conquête de l'Est par le capital de l'Ouest, mythes, réalités et conséquences.

Articles : Référendum : ne pas prendre les vessies pour des lanternes – Lycéens : la loi Fillon est passée mais une nouvelle génération est entrée en politique – Citroën : les travailleurs renouent avec la grève – SNCF : dégradations des salaires et des conditions de travail – Belgique : 104 jours de grève contre les licenciements – Irak : la démocratie... embourbée – Pays Basque : le retour électoral du courant nationaliste radical.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

• Immigration

Avec ou sans quotas, fournir la main-d'œuvre nécessaire au patronat

Villepin et Sarkozy se sont mis d'accord pour dire qu'il faut réglementer l'immigration, la limiter au nombre de travailleurs dont a besoin « l'économie », c'est-à-dire les patrons. Et, depuis une semaine, on n'entend plus parler que de quotas.

Au cours d'un colloque de l'UMP, Sarkozy a demandé que le gouvernement et le Parlement aient « le droit de fixer chaque année, catégorie par catégorie, le nombre de personnes admises à s'installer sur le territoire ». Pour sa part, au Comité interministériel de contrôle de l'immigration, Villepin a souhaité obtenir des ministres des propositions sur « l'adaptation de notre pratique en matière d'immigration aux besoins de l'économie ».

Quant au député UMP Goasguen, il a affirmé qu'il fallait « calmer les fantasmes de l'opinion » et ne plus se polariser sur l'immigration clandestine : « Le slogan « immigration zéro », absurde, n'est plus de mise. (...) Le Parlement doit aujourd'hui définir le volume global, quantitatif et qualitatif, d'immigrants dont nous avons besoin d'un point de vue économique. » De son côté Eric Raoult, ex-ministre délégué à l'Intégration, a regretté que la droite se soit jusqu'ici interdit « de poser le sujet en termes économiques ».

Ces propositions de quotas par profession plaisent évidemment aux patrons des secteurs économiques concernés, qui se plaignent de ne pas trouver la main-d'œuvre qui leur serait nécessaire – généralement parce que les salaires qu'ils proposent sont trop faibles, les emplois plus précaires, et qui obligent parfois le salarié à déménager. La Confédération générale des petites et moyennes entreprises est elle aussi favorable à une « immigration sélective ». De même la Fédération française du bâtiment demande une « immigration très ciblée », sous le contrôle des Directions départementales de l'emploi.

Mais, à part ce mot de quotas qui est revenu à la mode, où est la nouveauté ? C'est ce qui se pratique déjà. Le patronat du bâtiment, par exemple, fait tout à fait officiellement appel à des travailleurs étrangers dans les départements où le chômage est bas, comme la Mayenne ou la Vendée.

C'est d'ailleurs ce que les patrons ont toujours fait, en réalité. Dans les années 1950 et 1960, période où le chômage était faible, l'absence presque totale de contrôles aux frontières permettait aux patrons de recruter largement des travailleurs immigrés. Certaines grosses entreprises recrutaient même directement dans les villages marocains des ouvriers pour leurs chaînes de montage,

à Citroën, ou leurs puits de mine.

Quant aux quotas par profession, c'est une plaisanterie. Les immigrés prennent les postes et les métiers disponibles. Seules des tâches très spécialisées exigent absolument une formation préalable. Les paysans italiens de l'entre-deux-guerres ou portugais des années 1960 n'avaient ni formation ni vocation spéciale pour les métiers du bâtiment. Mais c'était là qu'il y avait de l'embauche, c'est donc là qu'ils ont travaillé.

Cette approche pragmatique de l'immigration sonne certes mieux que les cris haineux sur les immigrés « qui viennent manger le pain des Français ». Cela n'empêche qu'elle se moque totalement des hommes et de leurs problèmes. Pour elle, c'est la production qui commande, la soif de bénéfices, les taux de profit forts grâce aux bas salaires. Ni la misère des pays pauvres, ni l'accès de tous à un niveau de vie digne des possibilités actuelles, ne sont des préoccupations qui entrent dans ces calculs.



La reconnaissance de l'utilité de la main-d'œuvre immigrée n'est même pas opposée aux expulsions de tous ceux qui ne sont pas directement exploitables, jeunes scolarisés, conjoints venus dans le cadre d'un regroupement familial, anciens, etc. Sarkozy avait-il autre chose en tête quand il regrettait qu'en France seulement « 5 % des immigrés viennent pour répondre à des besoins précis de l'économie », contre, paraît-il, 50 % en Suisse, 57 % en Grande-Bretagne et même 60 % au Canada ?

Le but des bourgeois et de leur État est seulement de faire tourner leurs usines et leurs entreprises avec la meilleure rentabilité pour leurs capitaux. C'est cela le sens des quotas d'immigration.

Vincent GELAS

La droite veut concurrencer Le Pen

Dans l'actuel débat sur les quotas, la droite prétend se dégager de la façon dont le Front National a posé la question de l'immigration. Pour Le Pen et les racistes, les immigrés sont responsables de tous les maux, du chômage, du manque de logements sociaux, du déficit de la Sécu, etc. Du coup, vis-à-vis de ses électeurs les plus réactionnaires, la droite ne pouvait accepter l'immigration sans être accusée de nuire aux Français. Et inversement, aux yeux de la fraction la plus libérale de son public, si elle s'en prenait à l'immigration, elle était vue comme s'alignant sur Le Pen.

En parlant de quotas et de nécessités économiques, la droite essaie d'échapper à ce dilemme. Selon Eric Raoult, ex-ministre délégué à l'Intégration, c'est en ayant « une attitude décomplexée que l'on évitera les situations de rejet menant à des 21 avril ». Et il confesse : « Pendant des années, nous avons eu la trouille d'être perçus comme parlant comme le Front National. »

Mais du coup, « décomplexés », les voilà qui annoncent haut et clair un nouveau renforcement de la politique anti-immigrés. Car s'il est entendu que les immigrés ne sont en France que pour travailler, il est

normal de reconduire à la frontière un nombre toujours plus grand d'immigrés sans papiers ou sans travail, de faire la chasse à ceux qui travaillent « illégalement », de vouloir dépister les mariages blancs, de restreindre le plus possible la présence d'étudiants étrangers, en n'acceptant que les « prioritaires », c'est-à-dire ceux dont la formation permettra de combler une lacune.

La droite veut donc à la fois se présenter comme accueillante à l'égard des immigrés, des immigrés utiles bien sûr, et impitoyable à l'égard de ceux qu'elle considère comme inuti-

les, irréguliers, sans-papiers... Elle espère ainsi répondre sans peine aux critiques venant de la gauche comme à celles venant du Front National. Elle aura même sur ce dernier l'avantage de pouvoir dire que la maîtrise de l'immigration, non seulement elle en parle, mais elle la réalise. Tout cela dans l'espoir de prendre à Le Pen une partie de ses électeurs et de rétablir pour 2007 une concurrence droite-gauche qui ne soit pas dénaturée par la concurrence déloyale du démagogue raciste.

V. G.

Avec les sans-papiers et les demandeurs d'asile

Sarkozy et Villepin ont annoncé leur intention de limiter l'immigration, en pratiquant une politique des « quotas » : ils parlent « d'immigration choisie » de travailleurs qualifiés, ou de main-d'œuvre dans les secteurs dits « déficitaires » comme le bâtiment ou la restauration, où les conditions de travail pénibles alliées aux bas salaires n'attirent pas les travailleurs.

En même temps, ils amplifient la traque aux immigrés sans papiers par toute une série de mesures, dont la création d'une police « qui se consacrera exclusivement » à les chasser et les expulser, la remise en cause du droit d'asile avec l'établissement d'une liste de pays dits « sûrs », dont les ressortissants se verront refuser ce droit. Les centres de rétention sont pleins, y compris d'enfants en bas âge, les expulsions augmentent et les refus de régularisation sont quasi automatiques.



Dernière crapulerie mise en place par les pouvoirs publics pour accélérer les expulsions : instaurer un « tribunal d'exception » aux abords de Calais, dans les locaux mêmes du centre de rétention. Les demandeurs d'asile y sont jugés à huis clos (le public n'est pas admis dans ces lieux appartenant au ministère de l'Intérieur), contrairement aux règles « démocratiques » que les Villepin-Sarkozy disent défendre.

Pour les sans-papiers vivant en France, certains depuis des

années, la répression qui s'amplifie leur ôte le droit de vivre dans la dignité et les laisse à la merci d'employeurs qui les exploitent doublement en les faisant travailler au noir, ainsi qu'à celle de marchands de sommeil (avec de possibles conséquences comme le drame de l'hôtel Paris-Opéra).

Pour exiger la régularisation de tous les sans-papiers avec la carte de dix ans, la libération et la régularisation des sans-papiers en prison pour défaut de papiers, la fermeture des cen-

tres de rétention ainsi que l'abrogation des lois Pasqua/Debré/Chevènement/Sarkozy/de Villepin, la Coordination nationale des sans-papiers appelle à une

manifestation nationale samedi 18 juin dont le départ est prévu à 14 heures, place de la République
Lutte Ouvrière s'associe à cet appel

• Lycée Jean-Jaurès, Montreuil (93)

Deux lycéennes disparues ou kidnappées ?

Que sont devenues Khadiyatou et Soukhouma, deux lycéennes d'origine sénégalaise ? L'une était en seconde au lycée Jean-Jaurès de Montreuil et l'autre en terminale (bac professionnel) au lycée Liberté de Romainville.

Envoyées en vacances au Sénégal par leurs parents lors des congés de février, ces jeunes filles de 16 et 18 ans n'ont plus donné signe de vie. Ne les voyant pas revenir, leurs camarades de classe ont alerté les professeurs. C'était d'autant plus inquiétant que ces jeunes

filles, ayant la nationalité française, n'avaient qu'un billet d'avion aller simple. Des camarades très proches leur ont envoyé des textos, mais sans réponse. Sont-elles séquestrées, veut-on les marier de force ?

Convoqués, les parents ont d'abord dit qu'elles avaient attrapé le choléra, puis que leurs grands-parents étaient mourants. Puis, dernière version, qu'elles veulent rester, que c'est « un choix de leur part ». Mais impossible de savoir où elles se trouvent mal-

gré divers recours administratifs et juridiques : médiations entre la famille et l'établissement (avec l'assistante sociale), contact avec la brigade des mineurs, les différentes ambassades, et des associations spécialisées comme le GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) qui ont des contacts au Sénégal. Sans succès.

Au lycée Jean-Jaurès, des réunions ont été organisées et une pétition a recueilli la signature d'une très grande partie du personnel. Celle-ci a été

envoyée aux différents ministères (Éducation nationale, Intérieur et Affaires étrangères), au maire de Montreuil.

Des professeurs ont alerté la presse et un comité de soutien pour Khadiyatou et Soukhouma a été constitué, qui prévoit des actions plus publiques, comme des prises de parole devant la mairie, tant il est évident que c'est le bruit qui sera fait ici et au Sénégal qui pèsera et provoquera, nous l'espérons, leur retour.

Correspondant local

Une jeune lycéenne sans papiers obtient un titre de séjour

Le 23 mai dernier, une centaine d'élèves, de parents d'élèves et de professeurs accompagnaient une jeune lycéenne du lycée Gabriel-Fauré (Paris 13^e) à la préfecture de Créteil. Ils venaient remettre une pétition (1 800 signatures obtenues) réclamant la régularisation de la situation de la jeune fille.

Anaïs est une élève de terminale S, d'origine congolaise, qui vit en France depuis trois ans pour faire ses études et qui habite chez sa tante. Lorsqu'elle a eu 18 ans, elle s'est retrouvée dans une situation administrative irrégulière, « expulsable à tout moment ». Malgré ses demandes répétées et après avoir déposé un dossier de régularisation à la préfecture du Val-de-Marne, aucune réponse ne lui était donnée.

Après le bac, Anaïs compte bien poursuivre des études, mais pour cela il lui faut absolument obtenir une autorisation de séjour sur le territoire français. Une pétition en sa faveur a alors commencé à circuler et un collectif de soutien s'est constitué dans son lycée, grâce à l'action duquel la convocation de la préfecture pour son dossier est enfin arrivée.

Le jour de la convocation, il a fallu insister pour être reçu par un représentant du préfet, qui a assuré qu'Anaïs obtiendrait un titre de séjour comme résidente « vie privée-vie familiale » pour toute la durée de ses études. Des papiers provisoires lui ont été délivrés en attendant. Anaïs peut ainsi passer le bac et s'inscrire en faculté. Une collecte a été organisée pour couvrir les frais de cette inscription.

Tous ceux qui étaient présents à l'entrevue avec le représentant du préfet sont bien décidés à rester vigilants, conscients que leur soutien actif a été – et sera encore – décisif.

Correspondant local

• Dette des pays pauvres

Un faux cadeau fait par de vrais usuriers

Les ministres de l'Économie des sept pays les plus riches du monde ont annoncé lundi 13 juin un accord sur l'annulation de 40 milliards de dollars de dettes qu'auraient 18 pays pauvres. Les ministres britannique et français, en particulier, ont qualifié cet accord « d'historique » et de progrès dans la voie de la lutte contre la pauvreté.

Pourtant ces 40 milliards sont une goutte d'eau dans l'océan de la dette des pays les plus pauvres. Ceux-ci doivent en effet 2 550 milliards de dollars dont 450 milliards aux organismes internationaux (c'est cette partie de la dette qui vient d'être réduite) ; 500 milliards à d'autres États, riches en général ; et surtout 1 600 milliards à des banques privées qui n'ont aucunement l'intention de réduire leurs créances.

Cet accord est en fait une étape de la discussion commencée en 1996 visant à renégocier une partie de la dette des pays dits « en voie de développe-

ment » auprès des organismes internationaux, à leurs conditions, évidemment. Les pays ne peuvent voir leur facture réduite que s'ils sont suffisamment étranglés : ils doivent consacrer entre 20 et 25 % du montant de leurs exportations au service de la dette (c'est-à-dire non pas à la rembourser mais simplement à en payer les intérêts) et la valeur de leur dette doit représenter au moins le double de leur PIB. Lorsqu'un pays remplit ces conditions, il doit de plus appliquer ce que le FMI appelle « la bonne gestion », celle qui permet de rembourser les banques occidentales en faisant des économies sur tout le reste, quitte à plonger la population dans la misère.

Le prêt aux pays pauvres est une bonne affaire pour les prêteurs puisque leur endettement a été multiplié par cinq en trente ans et que bien des pays ont été obligés d'emprunter ne serait-ce que pour payer les intérêts d'un prêt antérieur ! Un pays qui a emprunté un dollar en 1980 en a

remboursé aujourd'hui huit et en doit encore quatre... La bonne affaire est aussi pour les industriels des pays prêteurs, puisque les prêts sont en général assortis d'une clause d'obligation d'achat auprès d'un fournisseur déterminé. Il en va de même pour la prétendue aide au développement. Ainsi, d'après Action Aid, 89 % de l'aide au développement consentie par la France retourne dans les caisses des industriels français. On fait des collectes dans la rue pour construire des écoles ou fournir des médicaments aux enfants d'Afrique, mais les fonds publics destinés au développement servent en fait à acheter les armes de Thalès et les palais construits par Bouygues. Globalement, tous mouvements de capitaux confondus, les pays pauvres ont versé l'an dernier aux pays riches 395 milliards de dollars de plus que ce qu'ils en ont reçu. Il n'y a donc pas d'aide au développement mais un vol manifeste, une mise en coupe réglée.

Le FMI impose que l'on retire

toutes les barrières qui entravent « le libre jeu du marché ». Mais à ce « jeu » les pays pauvres sont les grands perdants, eux qui échangent leurs matières premières et les produits de leurs industries retardataires contre les produits de l'industrie moderne. Ils échangent en fait beaucoup de travail peu qualifié (y compris celui des enfants) contre un peu de travail très qualifié. C'est pourquoi, même si certains dans ces pays arrivent à faire fortune en parvenant à tirer du sang des cailloux, ces pays deviennent irrémédiablement de plus en plus pauvres. Ils ne sont pas affamés seulement par les directives du FMI mais encore et surtout par les lois du marché. C'est pourquoi l'annulation de 40 milliards de dollars de leur dette ne règle rien. Et, même si une remise de dette plus étendue leur était consentie, ce qui serait la moindre des choses, elle ne suffirait pas à permettre aux pays pauvres de se développer, étranglés qu'ils sont par le capitalisme.

Paul GALOIS



Mine d'or en République démocratique de travail terribles, des travailleurs de la planète prélèvent leur part.

L'exemple de la Zambie

La Zambie fait partie des 18 pays qui vont bénéficier d'une remise de dette. C'est un pays d'Afrique, de onze millions d'habitants, dont la principale ressource est le minerai de cuivre. Lors de son indépendance, en 1964, les mines de cuivre ont été nationalisées. En 1973, lorsque le prix du cuivre sur le marché international s'est effondré, le gouvernement avait été contraint

d'emprunter. Mais le prix du cuivre n'ayant jamais remonté, la Zambie, après bien des péripéties, a été entraînée dans la spirale de l'endettement.

Sous l'injonction des organismes financiers, les mines de cuivre ont été privatisées, ainsi que de nombreuses autres sociétés. L'école et la médecine jusque-là en partie gratuites sont

devenues payantes ou inexistantes. L'ouverture à la libre concurrence a ruiné l'industrie textile naissante, mettant 30 000 ouvriers au chômage.

Pour le prix de sa « bonne gestion », la Zambie se voit alors remettre une partie de sa dette. C'est ce que Chirac, Blair et consorts appellent lutter contre la pauvreté.

P. G.

Charité bien ordonnée

L'ardoise de 40 milliards que les pays riches viennent d'effacer sera payée sur les fonds spéciaux du FMI, réservés normalement aux cas d'urgence. En cas de problème, les pays riches s'engagent à abonder ces fonds « dollar pour dollar ». Ils peuvent se le permettre. L'État français a en effet une dette publique de 1000 milliards de dollars et celle de l'État américain se monte à 7 400 milliards de dollars. Ces États, comme

tous les autres, en payent ponctuellement les intérêts aux banques.

Les pays riches consacrent chaque année 78 milliards de dollars à l'aide au développement et 1 035 milliards de dollars à l'armement.

D'autre part les 40 milliards de dollars remis à 18 pays pauvres représentent le coût d'une opération de rachat de société comme il y en a fréquemment sur les places boursières : l'État français espère par

Le « commerce équitable » entre utopie et mystification

Le « commerce équitable » est dans l'air du temps. Du 15 avril au 15 mai 2005, comme chaque année à la même époque, une quinzaine lui a été consacrée pendant laquelle on a pu voir des publicités vantant ses bienfaits pour les petits paysans d'Amérique du Sud, d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique.

Quand ce type de commerce a commencé dans les années 1960, on parlait de commerce « alternatif ». Des boutiques spécialisées comme celles d'Artisans du Monde proposaient, et proposent encore aujourd'hui, des tissages, des rotins et autres produits artisanaux ainsi que des produits alimentaires en provenance des

pays pauvres. L'idée des fondateurs – des ONG – était d'appuyer des organisations de petits producteurs et artisans en leur ouvrant des marchés et en leur payant leur production artisanale à des tarifs dits équitables. Puis, à la fin des années 1980, est apparu le label Max Havelaar qui orne la plupart de ces produits : café, cacao, thé, riz, banane, ananas, etc. Un label qui est à lui seul tout un symbole puisque c'est le nom du héros d'un roman qui dénonce l'oppression des cultivateurs de café en Indonésie...

Le « commerce équitable » part d'un bon sentiment. Ses initiateurs, révoltés par la misère dans laquelle les petits producteurs des pays pauvres sont contraints de survivre du fait de la rapacité des trusts de la distribution, proposent d'y pallier par la

mise en place de structures d'achat s'engageant à assurer une « juste rémunération » de ces agriculteurs et artisans afin, disent-ils, de leur permettre de satisfaire leurs besoins en matière de santé, d'éducation, de logement... Et, à l'autre bout de la chaîne, ils demandent donc aux consommateurs d'accepter de payer plus cher leurs produits et d'exprimer ainsi leur solidarité avec les plus démunis. Au Brésil, en Équateur et ailleurs le « commerce équitable » a ainsi permis l'accès à l'eau potable dans un village, la création de classes d'école dans un autre ou d'un hôpital ailleurs. Tant mieux pour ceux qui ont pu accéder ainsi à des conditions de vie un peu plus décentes. Mais combien sont-ils ? Sur le milliard et demi d'hommes et de femmes qui sur-

vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, il y en aurait cinq millions qui seraient concernés par ce système, c'est-à-dire... 0,3 % !

« Nous voulons avoir une certaine forme de démocratie sur le marché en créant un système où le producteur et le consommateur se mettent d'accord démocratiquement. Le producteur obtient suffisamment pour vivre décemment et le consommateur trouve un bon produit (...) » déclarait récemment un des fondateurs du label Max Havelaar.

Dans le meilleur des cas, on pourrait le taxer d'utopie. Mais c'est aussi une tromperie qui s'appuie sur la générosité de nombre de consommateurs qui sont prêts à dépenser plus, quand ils en ont les moyens, dans l'espoir de panser quelques plaies

dans les pays pauvres. Et c'est surtout une véritable mystification qui fait mine d'oublier que l'économie mondiale ne se résume pas à un marché du dimanche entre petits producteurs et consommateurs. Entre eux, il y a les trusts internationaux de l'agro-alimentaire qui fonctionnent, comme toutes les grandes entreprises industrielles de ce monde, en fonction non pas des besoins des populations, mais des profits de ces entreprises. Et on ne transformera pas les conditions de vie indignes des populations des pays les plus pauvres sans s'attaquer à cette logique du profit.

Par contre, dans un monde où les idées généreuses des uns sont utilisées sans vergogne pour permettre à d'autres de faire du profit, on voit les grandes surfa-

• États-Unis

Procès d'un tueur raciste... quarante ans après les faits !



du Congo (ex-Zaïre). Des conditions insupportables... Voilà sur quoi les usuriers

Lundi 13 juin s'est ouvert devant le tribunal de Philadelphia (Mississippi, dans le Sud) le procès d'Edgar Ray Killen, un ancien membre du Ku Klux Klan, pour un meurtre commis il y a plus de quarante ans, en 1964, contre trois jeunes militants antiracistes, James Chaney (21 ans), Michael Schwerner (24 ans) et Andy Goodman (20 ans). Ce crime avait inspiré un film à succès : *Mississippi Burning* d'Alan Parker, avec Gene Hackmann.

Le meurtrier, âgé aujourd'hui de 80 ans, et qui fut autrefois employé dans une scierie et aussi pasteur (à temps partiel !), a été inculpé en janvier dernier pour avoir organisé le meurtre de ces trois hommes, un Noir du Mississippi et deux étudiants, fils de bonnes familles new-yorkaises. Depuis quarante ans, il a échappé aux condamnations et vivait tranquillement à quelques kilomètres du lieu du crime.

En 1964, le mouvement noir pour les droits civiques, lancé en 1954-1955 contre la ségrégation raciale, était déjà depuis plus d'un an en pleine radicalisation. Les dirigeants traditionnels du mouvement, comme Martin Luther King, avaient désormais du mal à contenir les Noirs américains qui étaient « déjà dans la rue », selon l'expression d'un autre dirigeant modéré. L'émeute de Birmingham, en 1963, et son extension à d'autres villes obligèrent l'État américain à adopter la loi sur les droits civiques, début 1964. Sur le plan juridique, elle ne changeait que peu de choses au contenu des lois fédérales, mais sur le plan politique elle constituait une reconnaissance des changements que

les Noirs américains avaient imposés à travers leurs différentes luttes.

Une large fraction du mouvement noir avait compris avant que cette décision ne soit prise

racistes du Mississippi : une trentaine de Noirs furent également tués dans les huit premiers mois de l'année 1964.

Les trois jeunes assassinés se rendaient dans une ville voisine

pour « violation des droits civiques » des trois assassinés, à des peines allant de 3 à 10 ans de prison, par un jury composé uniquement de Blancs. Killen avait été relâché, car une femme du jury avait refusé de condamner « un pasteur ». En 1998 un des condamnés le mettait à nouveau en cause, ce qui a permis de rouvrir le dossier.

Killen n'est pas le premier raciste à se retrouver dans le box des accusés des années après les faits. En 1994, au cours d'un procès (le troisième !) tenu trente et un ans plus tard, l'assassin de Medgar Evers, responsable du mouvement noir NAACP dans le Mississippi, était condamné à la prison à vie. Lui non plus ne s'était pas repenti. Au total, depuis 1989, quelque vingt-deux procédures ont ainsi été engagées et seize anciens membres du Klan condamnés.

Il est bien significatif que ces procès arrivent si tard après les faits. Car si le mouvement noir, profond, massif, radical, a obligé l'État fédéral, dans les années soixante, à intervenir et à concéder quelques lois pour calmer un soulèvement qui pouvait finir par menacer les intérêts de la bourgeoisie américaine, la peur et la haine raciste qui gangrènent la société et l'appareil d'État, ses policiers, ses juges, ses militaires, ses politiciens, faisaient non seulement que les lois étaient bafouées mais que les agissements criminels des racistes étaient couverts.

Des dizaines d'années après, c'est encore un combat pour faire juger et condamner quelques assassins, pendant que beaucoup d'autres coulent des jours paisibles.

Jacques FONTENOY



qu'une loi n'était pas suffisante pour que son contenu s'impose. Et, dans le camp opposé, celui des racistes, on était bien décidé à ne rien céder et à tout faire pour maintenir l'ancienne situation. Le Ku Klux Klan, par exemple, fit sauter une église de Birmingham : quatre petites filles noires y trouvèrent la mort.

Au cours de l'été 1964, des étudiants blancs et noirs du Nord décidèrent de se rendre dans le Mississippi pour aider les Noirs à s'inscrire sur les listes électorales, un droit qui leur était dénié depuis longtemps. Ce fut le Freedom Summer, l'été de la liberté. Chaney, Schwerner et Goodman en faisaient partie et furent assassinés par des militants locaux du Klan, parmi lesquels celui qui comparait aujourd'hui. Ils ne furent pas les seuls victimes des

de Philadelphia, où une église noire avait été incendiée la veille, quand ils furent arrêtés le 21 juin 1964 sous le faux prétexte d'un excès de vitesse. Gardés plusieurs heures par la police, manifestement de mèche avec le Klan, ils furent relâchés dans la nuit pour tomber dans une embuscade tendue par des racistes du Klan et des policiers, qui les battirent puis les fusillèrent. Les agents fédéraux du FBI retrouvèrent leurs corps criblés de balles 44 jours plus tard.

L'accusé Killen reste égal à lui-même et affirme ne rien regretter de son crime, bien qu'il risque la peine de mort. Cette fois, il est le seul inculpé. À l'époque, une vingtaine de membres du Klan, dont Killen, avaient été interpellés. Sept seulement avaient été condamnés, en 1967,

L'autocritique est à la mode... pour mieux recommencer

Le 13 juin également, coïncidence de date, le Sénat américain s'est officiellement « excusé » pour n'avoir pas interdit explicitement les lynchages qui, entre 1881 et 1964, auraient tué quelque 4 750 personnes, des Noirs pour les trois quarts.

Une sénatrice a ajouté que si on était remonté dans le calcul au-delà de 1881, il y aurait eu environ 10 000 victimes.

En effet, entre 1920 et 1940, la Chambre des représentants

(l'équivalent des députés ici) avait adopté à trois reprises un texte antilynchage, mais à chaque fois le Sénat, jouant à plein son rôle conservateur, s'y était opposé.

Mais si on y regarde de plus près, la question du lynchage telle qu'elle a été menée par les parlementaires américains constitue en elle-même une belle illustration d'inertie, dont sont capables les politiciens pour que rien ne change. Durant les cinquante premières

années du siècle, il n'y a pas eu moins de 200 propositions de loi dans ce sens et sept présidents avaient demandé, dans le même temps, au Congrès d'en finir avec cette pratique. Sans aucun résultat.

Tout commença à bouger seulement quand les Noirs américains entrèrent en lutte pour défendre leurs droits.

La « repentance » est partout à la mode. À Paris, pour les crimes de Vichy, au Vatican pour ceux de l'Église ou aux États-

Unis, pour le sort fait aux Noirs. Elle permet en s'excusant pour les crimes du passé de continuer de commettre des crimes au présent... en Irak ou aux États-Unis. Le militant noir Mumia Abu-Jamal continue de croupir en prison depuis vingt-cinq ans pour un crime qu'il n'a pas commis et pour lequel toutes les tentatives de révision, en présentant de nouvelles preuves de son innocence, n'ont amené à ce jour aucun changement à sa situation.

J. F.

exemple retirer 20 milliards d'euros (à peu près la même chose en dollars) de la vente d'une partie de la société Gaz de France. Les bénéfices des grandes sociétés se chiffrent, eux, en dizaines de milliards de dollars.

Pour les capitalistes, cette remise de dette a donc à peu près la valeur de la pièce que Madame Seillière a donnée à son pauvre à la sortie de la messe, dimanche dernier...

P. G.

ation

ces, qui n'ont pourtant rien d'entreprises philanthropiques, mettre en rayons des produits « équitables », puisqu'il y a un marché pour cela. Et on voit aussi de grands trusts internationaux se servir de ces produits pour tenter de se blanchir. C'est ainsi que le groupe hôtelier Accor, à qui appartiennent les hôtels haut de gamme Sofitel, Mercure et autres Novotel, se paye le luxe de soutenir le commerce équitable en servant à leur clients du café, du thé et du chocolat Max Havelaar ! Un des leaders mondiaux de l'hôtellerie utilisant le « commerce équitable » pour sa communication, ce n'est la moindre des dupes de celui-ci.

Sophie GARGAN

• Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Le problème du logement dans une commune pauvre

Mardi 7 juin, à Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, une quarantaine de familles qui squattaient un immeuble HLM voué à la démolition ont été expulsées à la demande de la mairie.

L'expulsion par la police et des vigiles a été violente, la population alentour qui en a été le témoin a été scandalisée par la brutalité avec laquelle les hommes, et surtout les femmes et les enfants ont été mis dehors. Depuis cette expulsion, les familles campent dans la rue en attendant d'être relogées. Elles en appellent à la municipalité : certaines d'entre elles habitaient la ville avant de squatter mais dans des conditions plus précaires encore ; d'autres ont fait des demandes de HLM (il y a 4 000 demandeurs en attente sur la ville) ; d'autres encore sont venues de communes extérieures dans l'espoir d'un relogement local ou départemental.

Aubervilliers est considérée comme une des communes les plus pauvres du département de Seine-Saint-Denis. Cette situation est flagrante au travers de

quelques chiffres donnés par la municipalité : 61 % des foyers fiscaux (Aubervilliers compte 63 500 habitants) ne sont pas imposables et le revenu mensuel moyen de ces foyers fiscaux non imposés est de 465 euros. Pour les 39 % de foyers fiscaux imposés, le revenu moyen par foyer est de 1 500 euros par mois, contre 2 408 euros en Île-de-France. 12,4 % des ménages étaient allocataires du RMI selon une étude réalisée en décembre 2003 et, depuis 1995, le nombre de Rmistes s'accroît régulièrement. Plus de 53 % de ces Rmistes le perçoivent depuis plus de trois ans. Il y a, à Aubervilliers, 14 % de chômeurs contre 7 % en Île-de-France.

Ceci explique que l'antenne locale des Restos du Cœur, ait fourni de la nourriture lors de la saison 2004-2005 à quelque 4 000 personnes.

La pauvreté, on la ressent aussi dans les problèmes de logement. Si la ville compte un parc de logements sociaux important (13 000 logements où vit 40 % de la population), de nombreux logements insalubres existent encore où des

familles entières logent à des prix parfois exorbitants et où il n'y a souvent ni salle d'eau ni toilettes.

Une municipalité comme Aubervilliers, ainsi que les chiffres l'attestent, n'est pas de celles qui se débarrassent des pauvres et les envoient voir ailleurs, comme le fait Paris par exemple. Les expulsions des logements gérés par la municipalité sont rares, et les dettes de loyer accumulées par certains locataires peuvent être importantes sans qu'ils soient mis dehors pour autant.

La détresse des familles expulsées de leur squatt est compréhensible et explique les moyens extrêmes qu'elles utilisent pour tenter de tourner les difficultés d'accès à un logement décent. Mais une seule municipalité, fut-elle de gauche et accueillante pour la population la plus démunie, ne peut à elle seule régler le problème du manque criant de logements sociaux.

Correspondant local

• Vente à la découpe

La loi des spéculateurs

La vente à la « découpe » a fait couler tellement d'encre que le gouvernement s'est senti obligé de faire un petit geste. Le Parlement va donc voter une loi censée protéger les intérêts des locataires que les spéculateurs de l'immobilier se faisaient fort d'expulser s'ils ne pouvaient pas racheter leur appartement.

Cette fameuse vente à la « découpe » n'est en fait qu'une opération de spéculation immobilière à grande échelle à laquelle se livrent les grands propriétaires immobiliers, banques, compagnies d'assurances, etc. Le tour de passe-passe consiste à vendre des immeubles des quartiers les plus chers des grandes villes à des sociétés, le plus souvent filiales des vendeurs. Celles-ci se chargent ensuite de revendre, appartement par appartement, à des prix très largement augmentés, les spécialistes parlant d'une plus-value moyenne de 50 %.

La méthode n'est pas nou-

velle, car c'est déjà ce qui s'était fait à l'époque de la rénovation des Halles, pour chasser la population pauvre du centre de Paris. Mais, avec le boom de l'immobilier, c'est tellement juteux que, depuis 2001, les ventes à la « découpe » ont augmenté de 50 %. Aujourd'hui certains font mine de s'en offusquer car la soif de profits immédiats des spéculateurs est telle que des personnalités du monde politique ou du show-bizz n'auraient pas les moyens de se racheter leur appartement. Lionel Jospin par exemple aurait dû ainsi quitter les beaux quartiers... mais sans doute pas, quand même, pour aller vivre dans le 93.

Le projet de loi propose un droit de préemption, c'est-à-dire de priorité au rachat, pour les locataires. C'est déjà le cas pour toute vente d'appartement loué mais le prix proposé devrait être basé sur celui de la vente à la société acheteuse, ce qui serait un moyen d'éviter la flambée des prix. Mais ce droit de préemption ne s'applique

pas si le propriétaire s'engage à louer les appartements pendant six ans. Le projet de loi estime cela « plus raisonnable »... mais pour qui ?

La loi prévoit aussi que les locataires invalides, ceux âgés de plus de 70 ans ou dont les revenus annuels sont inférieurs à 30 580 euros (45 702 euros pour un couple) pourront rester dans leur appartement même s'ils ne l'achètent pas.

Trois des principales associations de consommateurs, dont la CNL, ont d'ores et déjà pointé du doigt les insuffisances de cette loi. Le ministre délégué au Logement leur répond qu'il est difficile d'aller plus loin sans heurter le droit de propriété. Effectivement c'est là tout le problème et, en ne s'attaquant pas aux spéculateurs, cette loi censée protéger les locataires est, pour reprendre la déclaration du Collectif des locataires découpés, une « véritable opération de blanchiment des opérations de vente à la découpe ».

Cédric DUVAL

Paris et la proche banlieue sont devenus inabordables pour les travailleurs.



Elle court, elle court la banlieue

« Les plus pauvres parmi les Franciliens, une fois le loyer payé, gagnent 7 % de moins que les plus pauvres des provinciaux », constate une étude récente d'un institut de la région Ile-de-France. Cela est dû à la flambée du marché de l'immobilier, encore plus forte que dans les autres régions : les loyers sont 40 % supérieurs à ceux de la province.

Paris et les communes limitrophes étant devenues inabordables pour une grande partie des salariés, beaucoup sont contraints de

chercher à se loger de plus en plus loin de la capitale, jusque dans le Loiret ou encore en Picardie. Certains espèrent y trouver un meilleur environnement, plus rural. Mais les économies faites sur le logement se trouvent en grande partie anéanties par les frais de transport, sans compter la fatigue accrue due à des temps de trajet de plus en plus longs. D'une façon ou d'une autre c'est l'économie de marché qui décide. Et sa loi est impitoyable.

A.R.



• Créteil (Val-de-Marne)

Des habitants menacés par des loyers inabordables

La Caisse des Dépôts et la filiale qu'elle contrôle à 100 %, Icade (ex-SCIC), augmentent des loyers conventionnés jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau du secteur privé. Mais cette politique baptisée « déconventionnement » se heurte, dans plusieurs communes d'Ile-de-France, à la mobilisation des habitants. C'est le cas dans un quartier de Créteil où près d'une centaine de personnes se sont réunies, le 1^{er} juin, à l'initiative de l'Amicale des locataires-CNL.

Dans ce quartier du Mont-Mesly à Créteil, une personne cardiaque qui habite au quatrième étage sans ascenseur, se voit proposer un appartement similaire au rez-de-chaussée... avec un loyer de 220 euros plus cher. Une famille, locataire d'un F5, dont les enfants partent aurait voulu déménager dans un F4, mais le loyer que lui propose le même bailleur est supérieur à celui du F5 ! Des hausses touchent ceux qui emménagent avec un loyer de 800 euros dans un logement loué jusqu'alors 350 euros. Quant aux locataires en place, ils sont appelés à signer un nouveau bail qui autorisera, au bout de six ans, des augmentations successives bien au-delà de celles des HLM, pour atteindre le niveau des logements privés. À Bagneux, par exemple, un loyer après

déconventionnement a atteint 985 euros, absorbant entièrement l'un des deux salaires d'un ménage.

Le propriétaire, la Caisse des Dépôts, est un des principaux établissements financiers qui gèrent des fonds de placement. Elle possédait environ 180 000 logements en 1997. Pour la construction de certains d'entre eux, elle avait reçu des fonds publics supplémentaires en signant une convention avec l'État qui l'engageait à maintenir les loyers sous un certain plafond. Mais, après avoir reçu l'argent, elle refusa de prolonger cette convention. En 1997, elle annonça que 10 000 logements (parmi les plus dégradés) rejoindraient carrément les HLM, tandis que 13 000 seraient « déconventionnés » et regroupés dans une société (baptisée aujourd'hui Icade) qui gère également de l'immobilier de bureau. « La logique qui prévaut (...) relève plutôt de l'économie de marché... Son directeur se fiche éperdument de l'avis des élus locaux, et le logement social, à l'évidence, ne l'intéresse que quand il rapporte », avait déclaré Marie-Noëlle Lienemann, alors secrétaire d'État au Logement, socialiste. Le gouvernement Jospin, auquel elle appartenait, a pourtant laissé faire, alors que la Caisse des Dépôts est sous le contrôle de l'État.

À l'automne dernier, le secrétaire d'État au Logement,

sous la tutelle de Borloo, a reconnu que « cette pratique du déconventionnement » conduit à une « modification inéluctable de la population de la commune, les habitants actuels ne pouvant supporter les hausses de loyers ni acheter les logements ». Mais, comme ses prédécesseurs, Borloo est complice de cette politique, s'il ne l'inspire pas directement.

La hausse des loyers s'accompagne d'une négligence dans l'entretien et la maintenance : ce sont les deux faces d'une même médaille pour augmenter la rentabilité des capitaux. Le journal financier *Les Echos* du 27 mai 2005 remarquait que Icade devient un « opérateur immobilier » dont le « résultat d'exploitation opérationnel (hors plus-value) » est « passé de 71 millions en 2003 à 79 millions en 2004 et devrait atteindre 140 millions en 2005 ».

Aussi, quand des locataires, comme à Créteil, s'organisent pour refuser de signer un nouveau bail qui conduit à des hausses de loyers catastrophiques, c'est doublement justifié. D'un côté la situation du bailleur qui appartient à une riche institution financière est florissante. De l'autre, les habitants des cités, chômeurs ou salariés, ne peuvent pas se permettre des loyers qui suivraient les hausses édictées par la spéculation immobilière et ils sont donc directement menacés.

Correspondant local

• HLM Logiciel - Villeneuve-d'Ascq (Nord)

La main dans le porte-monnaie des locataires

Les locataires du quartier de la Cousinerie à Villeneuve-d'Ascq près de Lille se sont aperçus dernièrement que la société d'HLM Logiciel faisait payer les loyers du rez-de-chaussée sur la base d'une surface locative comprenant un vide-ordure... qui n'existe bien sûr pas à ce niveau.

Un locataire entré en mai 1977 a calculé qu'il avait versé 1 700 euros de trop en 25 ans. En tout, c'est 80 000 euros que Logiciel aurait encaissés indûment. L'association des locataires réclame le remboursement,

d'autant plus que Logiciel ne se gêne pas pour augmenter fortement les loyers sous couvert de « rénovations » qui ne sont souvent que des entretiens déjà inclus dans les loyers.

Logiciel n'est pas à son coup d'essai puisqu'en 2004, l'association des locataires avait imposé le remboursement de 13 000 euros de charges injustifiées !

Ces bailleurs – dits sociaux – mais surtout peu soucieux des intérêts des locataires ont trouvé un soutien dans la nouvelle loi de « cohésion

sociale » de Borloo entrée en vigueur en janvier 2005, qui réduit de trente à cinq ans le délai pendant lequel les locataires peuvent exiger le remboursement de loyers et de charges indus !

Cent trente locataires ont signé une pétition pour exiger la rectification des loyers et la restitution du trop perçu. Et si Logiciel en restait à l'application stricte de la récente loi, les locataires pourraient, eux, ne pas en rester à la pétition.

Correspondant local

• Salon aéronautique du Bourget

Des milliards s'échangent

La grande foire aux aéronaves se tient durant une semaine au Bourget. Ce salon de l'aéronautique, où sont présentées les nouveautés technologiques dans ce domaine, n'est qu'un accessoire destiné au public. Il est avant tout l'occasion pour les constructeurs de passer des marchés juteux, et la concurrence entre avionneurs fait rage.

Boeing contre Airbus, lequel décrochera la plus grande part du marché ? Le 777 et le futur 787 Dreamliner se vendront-ils plus que l'A 350 et l'A 380 ? La chasse aux acquéreurs est ouverte, avec l'aide des États qui les subventionnent et dont les dirigeants jouent les représentants de commerce.

La même bataille se déroule en ce qui concerne le matériel militaire, où les constructeurs sont d'autant plus gagnants qu'ils n'ont pas affaire à des compagnies aériennes prêtes à acheter quelques appareils,

mais à des États qui font les choses en grand. Singapour, par exemple, hésite encore entre le F-15 de Boeing et le Rafale de Dassault... pour un contrat d'environ un milliard de dollars. Mais même si Dassault n'emporte pas ce marché, il pourra toujours se consoler avec les commandes de l'État français pour cet appareil, pour un total prévu de 33 milliards d'euros, payés avec l'argent des contribuables.

Il en va de même pour le drone européen « Neuron », l'avion sans pilote, dont la maquette a été dévoilée par Chirac le jour de l'ouverture du Salon. Il devrait rapporter à Dassault, qui en est le maître d'œuvre, quelque 350 millions d'euros.

Bref, pour les constructeurs d'avions civils et militaires et autres matériel d'armement, les milliards pleuvent.

M.L.

• L'envers du décor

Pour les travailleurs de la zone aéroportuaire du Bourget, le Salon est d'abord une source de nuisance : bruit, embouteillages rendent plus

difficiles les conditions de travail. Voici quelques échos extraits du bulletin Lutte Ouvrière d'Air France Le Bourget.

C'est à chaque fois la même galère

Plus d'une demi-heure pour parcourir le petit kilomètre qui sépare la sortie de l'autoroute A1 de l'entrée sud de la zone, alors qu'il y a eu récemment des travaux d'aménagement des carrefours : c'est le résultat de

l'organisation un peu « amateur » du salon du Bourget.

On prévoit de badger à 7 h 30 et on arrive à 8 h passées ! Le patron ne perd rien mais nous, on est déjà énervé avant de commencer à travailler.

Les affaires passent en premier

On ne voit plus en ce moment les grands spécialistes des « conditions de travail – 5 S – qualité de l'environnement, etc. » venir nous déclamer des lapalissades. Pourtant, on a la dose de décibels dans les oreilles, non ?

Ils ne sont pas venus non plus distribuer des casques antibruit à tous les agents qui travaillent dans les bureaux. Le bruit serait-il devenu, le temps du Salon, une nuisance supportable qui ne porte pas à conséquence ?

Ne pas mélanger les torchons et les serviettes

Alors qu'on répare les avions toute l'année et qu'on subit les inconvénients du Salon toute la semaine, on aurait bien aimé pouvoir y faire un tour.

Impossible : Air France, qui est pourtant exposant et peut distribuer des invitations à ses

clients et à qui elle veut, n'a pas daigné en donner à ses salariés. Et pour faire bonne mesure dans la mesquinerie, elle a même fait cadenasser les portes des hangars donnant sur les pistes, afin que nous ne soyons pas tentés d'y jeter un coup d'œil !

• Après l'eau, le téléphone, la poste...

C'est le train qu'on privatise

Lundi 13 juin, le premier train de fret international de marchandises a transporté – en lieu et place de la SNCF et de la Deutsche Bahn – de la chaux de Dugny en Meuse vers les sites sidérurgiques de Sarre en Allemagne. Plusieurs centaines de manifestants étaient présents et les pouvoirs publics avaient dépêché 200 gendarmes mobiles. Le train n'a pu rouler que grâce aux grenades lacrymogènes tirées pour protéger ce premier fret privatisé. Un train aux couleurs de... Vivendi, ou plutôt une filiale d'une filiale : CFTA Cargo, filiale de la Connex, elle-même filiale de Vivendi qui vient de s'illustrer par le licenciement du responsable de la CGT de la société des transports en commun de Nancy, la CGFTE.

La Connex a remporté l'appel d'offres lancé pour transporter la chaux : dix millions d'euros vont tomber dans son escarcelle dans les cinq ans qui viennent. Il s'agit bien sûr d'un train rentable, qui va d'un point à un autre et sur lequel il n'y a que fort peu de travail. Elle prétend que les cheminots Connex sont payés autant que ceux de la SNCF, ce qui reste à vérifier, mais ils devront cotiser 42,5 années avant de partir en retraite au lieu d'une fin d'activité à 50 ans pour tous les roulants SNCF, et ça change tout !

Faux cul, le président de la SNCF a affirmé : « Nous allons nous battre » pour garder les marchés. En fait, la SNCF est partie pour privatiser un certain nombre de transports rentables,



Le privé fait rouler son premier train, à meilleur prix paraît-il. Il est vrai que les CRS ne sont pas payés par la Connex mais par l'État.

et abandonne tout ce qui ne l'est pas dans l'activité Fret en cherchant à rentabiliser au maximum les activités qu'elle conserve. Par exemple, la SNCF se charge de former – moyennant finances, bien sûr – les conducteurs des trains de marchandises de la Connex. La privatisation de pans entiers de son activité arrange bien la direction de la SNCF. Elle lui permet en

particulier de faire pression sur tous les cheminots, leurs conditions de travail et d'emploi, en brandissant la menace de la concurrence. Le plan Fret mis en place vise d'ici 2006, comme dans n'importe quelle entreprise privée, à « diminuer les coûts » : 3 000 emplois vont être supprimés dont près de 400 en Lorraine.

Depuis des années, sous tous

les gouvernements, la privatisation du transport ferroviaire rentable se prépare. Les dirigeants de la SNCF préfèrent parler de « libéralisation ». Cela ne change rien mais c'est plus joli que privatisation et surtout, cela fait moins penser à ce qui est arrivé aux chemins de fer anglais, où elle s'est traduite par des accidents en série et des dizaines de morts.

Correspondant local

Quand la SNCF abandonne le transport rail-route... financé par l'argent public

Le gaspillage entraîné par la décision de la direction de la SNCF d'abandonner une partie importante du transport des marchandises est illustré par un exemple : ce qui s'est passé avec le site ultramoderne de transport combiné rail-route intitulé Valenton 2 et situé sur la commune de Valenton, près des importantes installations ferroviaires de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne).

D'un coût annoncé en juin 1997 d'un peu plus de 15 millions d'euros, le projet était ambitieux. Il prévoyait d'accueillir des trains desservant la région PACA ainsi que des trains internationaux. Au total, le site aurait dû traiter 25 000 wagons par an en 2006,

et 60 000 wagons par an « à l'horizon 2010 ». Associé à un premier site de fret, Valenton 1, le nouveau terminal devait comprendre une cour de manutention et de stockage avec portiques sur rails pour transférer les conteneurs des camions sur les trains et vice versa ; un faisceau ferroviaire pour réceptionner les trains et les composer ; des accès et aménagements routiers ; et divers autres aménagements. Bref, il s'agissait là d'une opération importante financée moitié par l'État, moitié par la Région Île-de-France, pour le compte de Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire des infrastructures du réseau ferroviaire depuis la division de la SNCF, en 1997. La mise en

service était annoncée pour juin 2003...

Entre temps, le projet a été complètement abandonné et son coût a probablement dépassé les 15 millions annoncés au départ. Pour en avoir une idée, il suffit de savoir qu'en novembre 2002, le transporteur CNC (Compagnie nouvelle de conteneurs), filiale de la SNCF, a obtenu de la Région plus de 1,5 million d'euros pour simplement moderniser ses installations existantes sur Valenton 1 et équiper de portiques de chargement le site de Valenton 2. Un an plus tard, l'avenir de Valenton 1 et 2 était définitivement compromis et en novembre 2003, le même CNC annonçait le

FERROUTAGE OU ROUTAGE DU FER?



licenciement de plus de 200 salariés, dont la majeure partie n'avait toujours pas été reclassée en avril 2005.

C'est ainsi que l'État et la

• SNCF

Saint-Laurent-Blangy (Nord)

Danger : passages à niveau

Jeudi 9 juin, la collision entre un camion chargé de bouteilles de gaz, immobilisé sur un passage à niveau, et un train express régional n'a pas fait de morts, grâce au sang-froid du conducteur du train, des cheminots et des voyageurs. Mais les conséquences auraient pu être dramatiques.

Quatre jours plus tard, lundi 13 juin, une autre collision dans la même région, à un passage à niveau dangereux, signalé simplement par un stop, a fait un mort : le conducteur du camion qui n'a pas eu le temps de quitter sa cabine.

Sur la région Nord-Pas-de-Calais, il reste toujours 25 passages à niveau classés dangereux. Et année après année de tels accidents se reproduisent parce que ces passages ne sont sécurisés qu'au compte-gouttes : à l'échelle du pays, sur les 400 passages à niveaux classés officiellement comme devant être supprimés, seuls quinze le sont chaque année.

Ni Réseau Ferré de France (RFF), séparé de la SNCF en 1997 et en charge des infrastructures, ni le gouvernement ne veulent investir pour supprimer tous ces passages dangereux. La vie et la sécurité des usagers de la route, des trains et des riverains sont ainsi mises consciemment en péril.

Région auront englouti des millions d'argent public en pur gâchis.

L.P.

• Péages sur les routes ?

En avant vers le Moyen Âge

L'État va transférer, au 1^{er} janvier 2006, la gestion et l'entretien de 20 000 kilomètres de routes nationales aux départements et ne conservera que 10 000 km de routes à grande circulation, à quatre voies ou autoroutes urbaines.

Cela va représenter une charge financière supplémentaire pour les Conseils généraux dont un tiers, de gauche comme de droite, se sont dits ouvertement hostiles au transfert. Le gouvernement leur fait miroiter un supplément de ressources de 620 millions d'euros par an, calculé d'après les dépenses des trois dernières années.

Les départements trouvent évidemment la somme insuffisante. Le Conseil général du Nord a calculé que la seule remise en état des 400 km de

routes nationales qui vont lui être confiées coûtera 430 millions d'euros. Dans les Pyrénées-Orientales, le coût s'élèverait à 475 millions d'euros.

C'est bien parce que cela coûte cher que l'État se désengage ; en 2001, un rapport accablant de la Cour des comptes avait d'ailleurs pointé le triste état du réseau routier national dont « l'entretien préventif avait été abandonné faute de moyens financiers ».

Les départements n'ont plus qu'à trouver des expédients pour remplir leurs caisses, comme l'augmentation des impôts locaux ou bien l'implantation de péages. Rien n'est encore décidé mais un obligé sénateur de droite a remis un rapport recommandant chaudement le péage « instrument, fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur, et qui a fait la preuve de son effi-

cacité ». Aucun doute à ce sujet, tous les usagers d'autoroute ont senti passer l'efficacité de ce racket pour remplir les caisses des sociétés gestionnaires d'autoroutes !

Les sociétés en question vont d'ailleurs organiser un colloque, le 29 juin, avec les élus locaux et les responsables du ministère de l'Équipement, à des fins d'information sans doute ! L'éventuelle installation de péages, ne serait-ce que sur les nouveaux ouvrages (routes, ponts, etc.) réalisés par les départements, ou sur les autoroutes urbaines laissées à la charge de l'État, a de quoi les allécher.

Les automobilistes, nouveaux manants du XXI^e siècle, n'auront plus qu'à payer l'octroi !

Sylvie MARÉCHAL

• Norbert Dentressangle - Corbeil (Essonne)

Les robots sont aussi des êtres humains !

Norbert Dentressangle est une des plus grandes entreprises de transport du pays. Elle s'occupe, entre autres, du transport et de la gestion des stocks de grands magasins : Carrefour, Auchan, Cora...

Au dépôt Norbert Dentressangle de Corbeil-Essonnes, qui gère Carrefour Île-de-France Sud et où travaillent 285 salariés (et plusieurs dizaines d'intérimaires), les conditions de travail se sont considérablement dégradées depuis bientôt deux ans, date de l'arrivée du nouveau directeur qui a introduit le « rail dynamique », c'est-à-dire un stockage automatisé des colis.

Le transporteur utilisé dans ce système est le plus souvent trop haut ou trop bas pour permettre de saisir les colis dans des conditions acceptables. Et lorsqu'il s'agit de colis de six bouteilles ou de cartons de dix à quinze kilos de féculents, le poids provoque inéluctablement des problèmes de dos importants, sans compter que, parfois, la position est telle que le colis menace de tomber sur les salariés et que, pour le retenir, un effort musculaire violent peut être nécessaire. Les services de la Caisse régionale d'assurance maladie ont fait deman-

der la modification ou, à défaut, l'arrêt de ce type de transporteur. La direction a répondu en substance que, si elle y était obligée, elle mettrait la clef sous la porte.

Dans le même temps, le directeur a fait passer la cadence de 130 colis par heure à 160 pour les préparateurs de commandes. Des intérimaires ont été embauchés, qui tiennent la cadence sur des périodes très courtes, avant de s'en aller. Beaucoup d'anciens n'y parvenant pas, les pressions et les menaces tombent. La situation est telle que les médecins prescrivent de plus en plus d'arrêts de travail pour des problèmes de dos. Indicateur d'ambiance : le médecin du travail de l'entreprise a été remercié !

Quand la direction juge les circonstances favorables, elle licencie ceux qui ont des arrêts de travail. Il y a déjà eu une quinzaine de licenciements de ce type depuis l'arrivée de la nouvelle direction, qui affiche clairement son objectif de licencier encore quatre préparateurs.

Mais le plus dur pour les préparateurs, c'est le mode de travail. À leur arrivée, ils doivent prendre un baladeur relié à un ordinateur. Après s'être identifiés au micro, ils reçoivent

par écouteurs des ordres pour aller chercher les colis, un à un, de travée en travée, de manière à monter leur palette. Au fur et à mesure des ordres, ils doivent confirmer qu'ils ne se sont pas trompés en donnant le numéro de la travée, le numéro du colis, etc. Les préparateurs ne sont plus libres de choisir leur trajet dans le dépôt ni l'ordre des colis. À la fin de la journée, avec ce « machin » sur les oreilles, tout le monde a l'impression d'avoir été transformé en véritable robot !

La direction aimerait que tous les salariés soient taillables et corvéables à merci. Mais si certains craignent le chantage, d'autres relèvent la tête, comme cela a été le cas dernièrement lors de la remise en cause d'une prime. Suite à la suppression de la prime dite de « palette rangée », un rassemblement des caristes a contraint la direction à faire machine arrière et à rétablir la prime. Les plus anciens se souviennent qu'il y a quelques années, la grève avait bloqué le dépôt pendant plusieurs jours. À trop tirer sur la corde, la direction pourrait indiquer à plus d'un le chemin de la mobilisation.

Correspondant local

• DDE Isère

La décentralisation à l'Équipement

La Direction départementale de l'équipement (DDE) de l'Isère, chargée des routes, du logement, des constructions publiques et des transports, est concernée par la loi de décentralisation votée en août 2003, qui prolonge les lois Defferre de 1982.

Ses services vont être complètement éclatés avec la future décentralisation.

Actuellement, il existe vingt-cinq subdivisions de l'Équipement sur tout le département. Elles centralisent, sur un territoire donné, tout ce qui concerne les études et l'entretien routiers ainsi que l'aide aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Après la décentralisation, les quelques grandes routes qui resteront classées nationales, à la charge de l'État, seront gérées par de nouveaux services regroupant plusieurs régions. Les autres routes, ex-nationales, seront confiées au Conseil général. Le Conseil général de l'Isère ouvrira ainsi treize « maisons du département » chargées des routes, des collèges et des services sociaux. Quant à la DDE, elle ne conservera que sept subdivisions pour continuer à aider les communes dans les domaines d'aménagement et d'urbanisme.

Tout cela fait que, là où existait un seul service, une subdivision, l'usager trouvera demain plusieurs services, dans des lieux différents selon que son dossier dépendra de l'État, du Conseil général, de la commune ou encore de la communauté de communes. Ou alors, là où il y avait une subdivision, il n'y aura plus rien, puisque plusieurs sites vont être fermés. Des fermetures qui viendront s'ajouter à celles déjà programmées des bureaux de poste ou des trésoreries en milieu rural.

Voilà donc les fameuses transparence et simplification annoncées avec la décentralisation, sans compter les dépenses occasionnées par ces déménagements !

Et l'avenir du personnel ?

Vendredi 10 juin la direction, accompagnée d'une représentante du Conseil

général, convoquait les représentants syndicaux à un CTP (comité technique paritaire) à Grenoble, pour leur présenter ses projets de transferts et de réorganisation qu'elle prépare depuis des mois. Tout doit être mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2007.

À l'appel de la CGT et de FO, environ 200 agents se sont « invités » à cette réunion, pour montrer qu'ils n'entendaient pas se laisser faire et exiger des garanties pour leur avenir. Ils ont ainsi pu constater que, si les projets de réorganisation semblaient ficelés, rien n'était clair pour le personnel.

Sur les 1 200 agents actuels de la DDE, environ 600 devraient être transférés au Conseil général et une cinquantaine serait rattachée au nouveau service interrégional des routes nationales (situé probablement à Lyon). Quant au reste du personnel, il resterait en Isère sous la tutelle de l'État.

Il est certain que beaucoup d'entre nous devront se chercher un poste, et il faut s'attendre à des mutations d'office. Dans les services centraux et les subdivisions, la plupart des postes seront modifiés et, avec l'annonce des prochaines suppressions d'emplois, la crainte existe que la direction en profite pour les surcharger.

Pour l'instant, les agents qui travaillent dans les parcs et entretiennent les véhicules et engins ne savent rien de leur avenir. Le ministère traite leur problème à part. Pourquoi ? Ces ouvriers d'État craignent une privatisation, tout comme ceux qui entretiennent le réseau des voies rapides urbaines, autour de Grenoble.

Les employés qui doivent être transférés au Conseil général ne savent pas dans quelles conditions ils le seront : quel sera leur nouveau statut, avec quelles rémunérations et quel lieu d'affectation, etc. ?

Les agents sont inquiets mais le sentiment dominant est pour l'instant celui d'un immense gâchis accompagné d'une perte de temps et d'argent public.

Correspondant LO

• Pouvoir d'achat

Toujours la chute

Le pouvoir d'achat des salariés baisse. Pour les travailleurs, c'est une évidence depuis longtemps. Une récente enquête de l'Insee sur les « salaires en France » abonde pour une fois dans ce sens.

D'après cette étude, le pouvoir d'achat moyen dans le secteur privé n'a augmenté que de 0,2 % en 2002, a baissé de 0,3 % en 2003 et devrait croître de 0,4 % en 2004. En comparaison, toujours d'après ces mêmes statistiques, ce salaire moyen avait progressé de 1,2 % par an en moyenne entre 1998 et 2001, et ce malgré les gels ou les « modérations salariales » imposés par les patrons dans les accords de réduction du temps de travail.

L'Insee affirme qu'une des principales causes de cette situation est le poids de la hausse du chômage sur l'évolution des salaires en 2003 et 2004. Le nombre d'emplois, souvent non qualifiés, mal rémunérés n'a fait qu'augmenter ces dernières années. Ainsi, en 1985, 62 % des embauches d'emploi non qualifié à temps complet

étaient à bas salaire, contre 76 % en 2001.

Mais les chiffres avancés par l'institut de statistiques sont bien loin de décrire la chute du niveau de vie vécue par des millions de salariés. Bien des travailleurs qui retrouvent un emploi après avoir été licenciés, souvent après des mois de chômage, touchent souvent alors des salaires très inférieurs à ceux qu'ils avaient auparavant. De plus en plus de travailleurs, et surtout de travailleuses, sont contraints d'accepter des emplois à temps partiel, ce qui les conduit à ne toucher que des salaires inférieurs au Smic. Sur ce dernier point, l'Insee reconnaît d'ailleurs qu'« au cours des années 1990, les emplois à temps partiel et peu qualifiés, donc faiblement rémunérés se sont développés en liaison avec les mesures d'allègement du coût du travail », manière polie de dire que les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires offerts au patronat par tous les gouvernements successifs, ont encouragé celui-ci à cantonner les salaires dans ces seuils, ce qui a aggravé la situation des tra-

vailleurs.

Les travailleurs s'appauvrissent donc d'une manière catastrophique à tel point que, même avec un salaire, certains sont pauvres, c'est-à-dire vivent avec un revenu inférieur à 602 euros par mois, qui est considéré en France comme le « seuil » de pauvreté, et se retrouvent ainsi parfois sans domicile. Un SDF sur trois exerce une activité professionnelle, un quart d'entre eux bénéficie même d'un CDI, toujours selon l'Insee.

La responsabilité de cet appauvrissement revient entièrement aux patrons qui, ne pouvant accroître considérablement leurs profits en augmentant la production, le font en diminuant la part consacrée aux salaires, et ce depuis de longues années. Depuis 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée, a baissé de 68,3 % à 57,6. Dans l'ensemble de la richesse produite, la part des salaires ne cesse de baisser, alors que celle des profits, elle, ne cesse de croître. Il serait plus que temps de renverser la vapeur.

Aline RETESSE

• Daewoo

Longwy (Meurthe-et-Moselle)

C'est le patron qui devrait être condamné

Condamné en octobre 2004, à trois ans de prison dont dix huit mois ferme pour l'incendie de l'usine de Mont-Saint-Martin, Kamel Belkadi, ouvrier de Daewoo, avait fait appel. Le jugement a été rendu mardi 14 juin à Nancy. Le tribunal a certes réduit la peine mais il a confirmé sa culpabilité et l'a condamné à deux ans de prison avec sursis. Depuis le début, Kamel, soutenu par la CGT et de nombreuses associations et partis, clame son innocence. D'ailleurs, aucune preuve matérielle, ni aucun témoignage convaincant n'a pu être produit contre lui. Par contre, l'incendie a été une aubaine pour le patron et Kamel Belkadi faisait partie des ouvriers mobilisés contre la fermeture.

Coïncidence, le même jour, Kim Woo-choong, l'ancien fondateur du groupe, est rentré en Corée. Il s'est livré à la police après six ans de cavale dorée, en particulier en France. Il était en fuite après la faillite de l'empire Daewoo qui avait accumulé 80 milliards de dollars de dettes. Grand ami personnel de Chirac,

Kim Woo-choong a obtenu par dérogation la nationalité française. Il avait aussi bénéficié d'un pont d'or pour ouvrir trois usines en Lorraine, toutes fermées aujourd'hui, laissant sur le carreau plus d'un millier de travailleurs.

Le PDG est accusé d'avoir détourné entre 20 et 35 milliards de dollars. À son arrivée en Corée, il s'est déclaré « profondément désolé » mais le bruit court qu'il aurait négocié sa reddition contre une amnistie présidentielle. Comme l'a rappelé l'avocat de Kamel, lors du procès en appel à Nancy, une plainte pour complicité de banqueroute contre Kim Woo-choong a été aussi déposée en France. Et ce n'est sans doute pas un hasard si l'ancien PDG a quitté la France au moment où cette plainte va sans doute commencer à être prise en compte par la justice.

Au tribunal de Nancy, les manifestants venus soutenir Kamel scandaient : « Les coupables sont ailleurs ! ». Kamel va se pourvoir en cassation.

Correspondant local

• Ex-KNAC - Chauny (Aisne)

D'anciens salariés brutalement interpellés

Lundi 30 mai, sept ex-salariés d'une ancienne usine de textile de Chauny, la KNAC, ont été interpellés chez eux vers 6 heures du matin. Les gendarmes, venus de plusieurs villes du département de l'Aisne, se sont comportés à l'égard de ces sept travailleurs, dont plusieurs étaient délégués CGT, comme s'ils étaient des criminels : ils les ont menottés et placés en garde à vue pendant plus de dix heures, plusieurs femmes ont été totalement déshabillées et fouillées, et tous ont subi interrogatoire sur interrogatoire pendant des heures.

Les gendarmes voulaient leur faire avouer leur participation aux dégradations commises dans l'usine vingt mois auparavant lorsque, celle-ci ayant fermé ses portes, les travailleurs avaient appris le choix du repreneur par le tribunal de commerce. À l'époque, cela faisait six mois qu'ils occupaient leur usine et manifestaient afin d'obliger les pouvoirs publics à intervenir. Le repreneur retenu ne réembauchait que douze salariés sur 61 ; cela signifiait qu'une cinquantaine de travailleurs, principalement des femmes, restaient sur le carreau.

Etant ouvrières dans le textile depuis vingt ou trente ans, la plupart d'entre elles avaient déjà connu plusieurs licenciements et reclassements. Alors, en octobre 2003, les conditions de reprise provoquèrent un coup de colère bien légitime. Des pneus furent brûlés devant l'usine et de la suie se répandit un peu partout. Le repreneur avait alors eu le culot de porter plainte pour dégradation.

C'est dans le cadre de cette plainte que se situe la dernière interpellation des gendarmes. Leur brutalité et leur acharnement apparaissent comme une tentative d'intimidation. Ces agissements ont particulièrement choqué de nombreux travailleurs de la région. Il y a eu des réactions de la CGT, de la Ligue des Droits de l'Homme et de quelques élus. En tout cas la publicité faite à cette affaire dans la presse locale et nationale ne donne pas la part belle à la gendarmerie et à la justice, qui a demandé ces interpellations. Et l'affaire est apparue suffisamment gênante pour que le procureur de Laon ordonne une enquête.

Correspondant local

AFP



La manifestation du 9 juin, à Paris.

Pour les retraités aussi

Des milliers de retraités ont manifesté le 9 juin dernier dans toute la France pour demander une revalorisation de leur pension.

Comme les salariés encore en activité, ils subissent en effet une baisse de leur pouvoir d'achat. D'après l'union des retraités CGT, elle est de

10 %, ce que confirme le comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA), une instance consultative placée auprès du ministre.

Les causes de la perte du pouvoir d'achat sont nombreuses : augmentation des prélèvements sociaux, des mutuelles, hausse générale des

prix, celle des impôts locaux, ou encore le déremboursement des médicaments.

Des travailleurs et des retraités de plus en plus pauvres, voilà l'avenir que construit le patronat... et les gouvernements à son service

A.R.

• La Poste - Centre de tri J.J. Bosc Bordeaux-Bègles

La lutte continue !

À Bordeaux, la mobilisation se poursuit contre les plaintes et les menaces de révocation et de sanctions à l'encontre de 14 militants et travailleurs de La Poste et contre les suppressions d'emplois à propos desquelles les 14 ont commis la « faute » de s'opposer.

Jeudi 9 juin, à 12 heures, à l'appel de la CGT, de SUD, de la CNT et de FO, c'est, comme le 2 juin, près d'un millier de travailleurs qui se sont rassemblés sous les fenêtres de la direction régionale et qui ont

ensuite défilé dans les rues de Bordeaux. Il y avait des délégations de La Poste du Lot-et-Garonne, de Toulouse, des Pyrénées-Atlantiques, de la Dordogne mais aussi des syndicalistes et des travailleurs du privé, solidaires face à cette répression patronale.

Le 9 juin était aussi une journée de grève dans les centres de tri et à Bordeaux au CRSF (Services Financiers). Dans certaines brigades des centres de tri, la grève a été majoritaire. C'était le cas dans les brigades de nuit et de jour de Toulouse CTC, dans celles de

nuit de Clermont, de Nice, d'Évry. Dans les autres centres, un nombre parfois important de postiers se sont mobilisés. Il y a eu aussi des rassemblements comme à Toulouse où 300 travailleurs ont protesté à la direction départementale. Au CRSF de Bordeaux, entre le 9 et le 10 juin, ce sont au total 250 travailleurs qui ont marqué par la grève leur désapprobation des sanctions et des suppressions d'emplois, dont 64 sont programmées sur ce centre.

La manifestation et les grèves ont sans doute rendu plus prudente la direction car le

10 juin, jour où était convoqué le premier des 14 en entretien préalable avant licenciement, la direction a préféré reporter le rendez-vous : elle avait « oublié » de prévenir l'inspection du travail que ce camarade était délégué syndical CNT depuis des mois ! La direction s'est aussi sentie obligée de solliciter encore une fois le quotidien *Sud-Ouest* pour justifier tant bien que mal les suppressions d'emplois et les sanctions.

Au centre de tri, certains ont fait jusqu'à 25 nuits de grève. Pour l'instant la direction n'a pas bougé d'un iota.

Dans une situation qui risque de durer, les travailleurs du centre du tri ont décidé de suspendre la grève dans sa forme actuelle. Mais le mouvement contre les sanctions à l'encontre des 14 et contre les suppressions d'emplois continue cependant. Il a été décidé des rendez-vous réguliers pour des actions, des rassemblements. Ainsi, jeudi 16 juin sera une journée de grève et d'actions à l'occasion du Comité Technique Paritaire « final » censé entériner les suppressions d'emplois.

Correspondant LO

• GIAT Industries – Saint-Chamond (Loire)

La direction persiste... et veut faire signer les travailleurs

La direction de GIAT Industries, entreprise d'État de fabrication d'armements terrestres, persiste dans son projet GIAT 2006, qui prévoit la fermeture du site de Saint-Chamond, à l'exception du service NBC (masques à gaz), d'ici la fin 2006. Ceci dans le cadre plus global de la suppression de 3 950 emplois sur les 6 250 que comptait le groupe en avril 2003.

À Saint-Chamond, pour le moment, sur les près de 650 travailleurs présents il y a deux ans, seuls sont partis une soixantaine d'entre eux en CASA et en préretraite, et un certain nombre de cadres en départ volontaire. Des transferts d'activité de Saint-Chamond vers Roanne, au nord du département, sont en train de se réaliser. Alors que des emplois ont été supprimés sur ce dernier site, des salariés des bureaux d'étude et de la logistique de Saint-Chamond y ont été transférés, depuis début mai. Ce sont maintenant environ quarante salariés qui effectuent le trajet (de plus de trois heures aller-retour) tous les jours, en dehors de leur temps de travail. D'autres devraient suivre : ceux de l'atelier AMX 10. Une véritable délocalisation !

Sans doute pour bien montrer ses intentions, la direction de Saint-Chamond a envoyé fin avril un courrier à plus de 150 travailleurs, à qui la suppression de leur emploi devrait être notifiée au 1^{er} octobre. Elle leur demandait de choisir entre deux postes et de signer, après

avoir porté la mention « lu et approuvé », comme si ce formulaire avait une quelconque valeur juridique.

Mercredi 1^{er} juin, une cinquantaine de ces salariés se sont rassemblés et sont allés dire au directeur du site ce qu'ils pensaient de cette méthode. Leur détermination a fait reculer la direction qui a annoncé qu'elle retirait ses lettres.

Par ailleurs, le lundi 6 juin, plusieurs dizaines de travailleurs, à l'appel de la CGT et de FO, s'invitaient au Conseil municipal. Ils voulaient indiquer à la majorité municipale, de droite, ce qu'ils pensaient des belles paroles prodiguées par le maire UMP, depuis plus de deux ans que le plan GIAT 2006 est sur la table.

Le maire ne sut que se



plaindre du peu de poids de ses interventions et il se contenta de faire voter, une nouvelle fois, une motion de soutien aux salariés de GIAT, indiquant quand même son refus de la fermeture

du site, mais sans offrir aucun soutien concret aux travailleurs, qui de toute façon ne pouvaient rien attendre de lui.

Correspondant LO

Un rapport parlant

En avril 2004, les CHSCT des sites GIAT Industries de Saint-Chamond et Saint-Étienne mandataient un cabinet d'experts pour établir un rapport sur l'état de santé des travailleurs de ces deux sites. Ce rapport vient d'être rendu et publié. Sans surprise, il constate : « *Le plan GIAT 2006 a pour effet la dégradation de l'état de santé des salariés.* »

Rappelons que le projet initial de la direction de GIAT Industries, entreprise d'État de fabrication d'armements terrestres, prévoyait, en avril 2003, la suppression de 3 950 emplois, avec la fermeture de trois sites : un à Tarbes, un à Cusset dans l'Allier et celui de Saint-Chamond, dans la Loire, avec plus de 600 salariés.

Pendant les mois qui ont suivi, l'opposition des travailleurs, sans être explosive, ne s'est jamais démentie. Débrayages fréquents, manifestations diverses et variées, ralentissement assez fort du rythme de

travail, mise sous surveillance d'un certain nombre de produits finis : à Saint-Chamond, il était clair que les salariés ne voulaient pas perdre leur travail à la suite de la fermeture du site, d'autant que la situation de l'emploi dans cette région est catastrophique.

Cette crainte de perdre leur emploi et de se retrouver soit au chômage, soit dans un emploi précaire était accentuée (et le rapport le met clairement en évidence) par la moyenne d'âge élevée, par l'ancienneté élevée (83 % des salariés ont une ancienneté supérieure à 20 ans), par le fait que les qualifications étaient souvent propres à GIAT et par la position majoritaire des ouvriers parmi les catégories professionnelles.

Le rapport indique : « *Nous avons observé que le processus de dégradation de l'état de santé des salariés avait commencé dès les années 1980. En effet, les salariés sont déjà fragilisés par les changements qui s'opèrent à cette*

époque. (...) Cette fragilisation s'accroît dans le cadre du plan GIAT 2006, parce que deux facteurs de l'intégration professionnelle, qui participent à la construction de la santé, sont fortement atteints : la stabilité de l'emploi et la satisfaction au travail. »

Les conséquences : « *Nombreux troubles psychologiques, physiques et comportementaux. L'analyse révèle que la perturbation du sommeil, l'anxiété, les dérèglements de l'humeur, le sentiment d'usure, le sentiment de dévalorisation, l'isolement social sont déclarés par la quasi-totalité des salariés reçus en entretien et ce, quel que soit le sexe, l'âge, le statut ou la catégorie socio-professionnelle. C'est à ce niveau que les atteintes à la santé sont les plus fortes et les plus fréquentes.* Certains travailleurs évoquent des pensées suicidaires.

En ce qui concerne la peur de la perte d'emploi, le rapport cite quelques propos de salariés : « *Si je perds mon boulot,*

c'est fini pour moi. » « *Pour moi, j'avais un boulot à vie, je ne m'inquiétais pas au début. Et puis on a eu les plans sociaux. Mais on y croyait toujours.* »

En conclusion, ce rapport préconise quelques mesures, comme l'abaissement de l'âge à partir duquel les salariés pourraient partir en préretraite ou un meilleur suivi des recherches d'emploi pour ceux qui perdraient le leur. Alors que la direction ne fait pas mine de reprendre ces mesures à son compte, aussi limitées soient-elles, les travailleurs peuvent l'y obliger. Ils n'ont pas perdu leur capacité de réaction. Et ce rapport, qui pointe un certain nombre de dégâts, que ce soit pour les travailleurs du privé ou de l'État (comme c'est le cas pour les salariés du GIAT), peut les encourager à ne pas se laisser faire. Des mobilisations peuvent encore avoir lieu, tous les salariés, loin de là, n'ayant pas quitté l'entreprise.

Correspondant local

• La polémique sur le « chèque » britannique

Règlements de comptes à U.E. Corral

Une fois les urnes rangées et passées les envolées lyriques sur les nobles valeurs qui président à la construction européenne, la réalité politique, plus prosaïque, reprend ses droits.

Affaibli par son référendum, Chirac a trouvé une occasion rêvée de repasser à l'offensive avec la discussion du budget européen. Pointant un doigt accusateur sur l'Angleterre, coupable selon lui d'égoïsme et de passe-droits, il a pris des poses de justicier soucieux de l'équité des contributions. Blair a immédiatement répondu sur le même terrain, et on peut s'attendre à d'âpres marchandages, dans lesquels ce sont les petits calculs de boutique qui compteront, et pas les grands idéaux.

Le budget européen est négocié tous les sept ans entre les États membres, et il donne inmanquablement lieu à une foire d'empoigne, chacun défendant jalousement les intérêts propres de sa bourgeoisie nationale et faisant tout son possible pour recevoir le maximum tout en versant le minimum.

En 1979, juste après son accession au pouvoir, Margaret Thatcher avait exigé que la Grande-Bretagne, qui bénéficiait moins que les autres pays des subventions agricoles, principal poste de dépenses de l'Europe, soit remboursée d'une partie de sa contribution par les pays bénéficiaires de ces subventions. Faute de quoi, Thatcher avait menacé de blo-

quer les institutions européennes et de saborder les projets de Marché Unique, alors en cours de négociation. Finalement, en 1984, la Grande-Bretagne avait obtenu son fameux « chèque », qui réduisait des deux-tiers sa contribution nette au financement de l'Europe.

Chirac a donc voulu faire sur cette question d'une pierre deux coups : tout en tentant de faire oublier le revers subi au référendum pour redorer son blason aux yeux de l'opinion publique, il défend les deniers de l'État français (c'est-à-dire surtout ceux qui sont distribués aux plus riches). Quant à la réponse de Blair, inspirée par des préoccupations tout aussi politiciennes, après sa réélection peu glorieuse en mai dernier, elle consiste à rétorquer à Chirac : si l'on remet en cause le « chèque » britannique, il faut également rediscuter de la Politique Agricole Commune.

Sommet après sommet, budget après budget, la construction européenne apparaît pour ce qu'elle est : un compromis mouvant, fruit de laborieux marchandages et de rapports de forces entre des bourgeoisies trop faibles pour rester isolées, mais trop concurrentes pour s'unir réellement. Et tandis qu'au bon peuple, on sert des phrases ronflantes sur la paix et la démocratie, dans les coulisses, on s'écharpe sur la seule question qui compte : celle des gros sous.

Jean RAYNARD

• Financement de la PAC

Qui en bénéficie réellement ?

Dans son « bras de fer » avec les autres leaders européens, Tony Blair a invoqué le financement de la PAC, la politique agricole commune. « 40 % du financement de l'Union vont à l'agriculture alors qu'elle n'emploie que 5 % des actifs » a-t-il déclaré. C'est en gros exact, mais ce sont des chiffres qui font illusion.

Si les agriculteurs de l'Union européenne, tout comme ceux des États-Unis, n'étaient pas aidés par des subventions considérables, il y a longtemps que la plupart d'entre eux auraient disparu, face aux cours mondiaux très bas des principales denrées agricoles. Mais il ne faudrait pas en déduire que c'est par sympathie pour le monde agricole que l'Europe – ainsi que les États-Unis – consentent à des aides qui se chiffrent en

dizaines de milliards d'euros ou de dollars.

Les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans ont laissé, sans état d'âme, des millions d'agriculteurs disparaître des campagnes, en France en particulier, dans un exode rural sans précédent. Et c'est un mouvement qui est actuellement en cours en Europe centrale et de l'Est.

Seulement parmi les agriculteurs, il y a de gros capitalistes et, à leurs côtés, les industries agroalimentaires. Et en aidant les agriculteurs, en permettant aux petits d'avoir le plus souvent la tête juste au-dessus de l'eau, ce sont les capitalistes de l'agriculture et le puissant secteur agroalimentaire qui sont aidés.

Et pour eux Chirac est prêt à se battre bec et ongles.

André VICTOR

• Italie

Pour abattre l'obscurantisme, il faudra compter sur des luttes

En Italie, le 12 juin dernier, au référendum d'initiative populaire organisé pour réformer la loi sur la procréation médicalement assistée, seuls 25,9 % de votants se sont déplacés. Et, comme il faut un minimum de 50 % de participation pour que le résultat d'un tel type de scrutin soit validé, la loi italienne ne sera pas amendée.

Les femmes qui sont contraintes de faire appel à une fécondation in vitro vont continuer de souffrir inutilement. En effet, comme, au nom du « respect de la vie », il n'est pas question de faire plus de trois

grade, qui a vu le nombre de couples stériles allant chercher de l'aide ailleurs être multiplié par quatre.

Les chercheurs ne pourront pas faire progresser les connaissances, faute de pouvoir travailler sur ce qu'on appelle des « embryons » et qui ne sont que des ovules fécondés.

Et, selon la loi, on continuera à accorder à ces microscopiques « embryons » dénués de toute vie les mêmes droits qu'à n'importe quel homme ou femme en chair et en os. Et ainsi, à terme, le risque est grand de voir le droit à l'inter-

leur chef en tête, le pape, ne s'y sont pas trompés. Ils ont appelé leurs ouailles à s'abstenir. S'appuyant sur la loi référendaire qui exige un minimum de 50 % de votants pour que les résultats soient validés, ils ont pensé que les abstentionnistes naturels venant s'ajouter à ceux qui s'abstiendraient à leur appel, il serait facile d'arriver à 50 % d'abstentions. Ils ne leur ont pas demandé de se déplacer pour voter NON, ne voulant sans doute pas prendre le risque de voir le quorum atteint et, avec lui, le OUI l'emporter. En effet, sur les 26 % d'électeurs



Le Vatican empêche la recherche biologique, mais s'accommode du clonage artisanal du dernier cadavre pontifical.

embryons et qu'il faut absolument les implanter tous les trois, après chaque échec – et il y en a souvent plusieurs – ces femmes devront subir des traitements hormonaux et chirurgicaux lourds et dangereux pour tout recommencer.

Les couples souffrant de stérilité ne pourront toujours pas faire appel à un don d'ovocyte ou de spermatozoïdes. Les plus fortunés se paieront un voyage à l'étranger, comme c'est déjà le cas depuis 2004, date de la promulgation de cette loi rétro-

ruption volontaire de grossesse remis en cause, le droit des femmes à disposer de leur corps bafoué. Les partisans réactionnaires de la remise en cause du droit à l'avortement annoncent déjà que ce sera leur prochaine bataille.

Le référendum consistait en fait en quatre consultations puisqu'il fallait voter pour les quatre aspects de la loi ci-dessus évoqués. C'est peut-être une des raisons du peu de mobilisation des électeurs. Et, du reste les bigots réactionnaires avec

qui ont voté, le OUI à l'abrogation des articles de la loi a atteint de 78 % à 89 %.

Quoiqu'il en soit, la loi sur la procréation médicalement assistée, une des plus restrictives d'Europe, reste en vigueur. Le référendum n'a pas suffi. Et, pour combattre les absurdités véhiculées par les adeptes de principes religieux vieux de deux millénaires, c'est sur le combat des femmes et des hommes qu'il faudra compter.

Sophie GARGAN

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY

aura pour thème :

LIBAN

Une création du colonialisme français dans un Moyen-Orient divisé par l'impérialisme

Judi 16 juin à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor à PARIS 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

(Attention, notre réunion du Cercle Léon Trotsky aura bien lieu un jeudi et non, comme habituellement, un vendredi)